

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037522)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

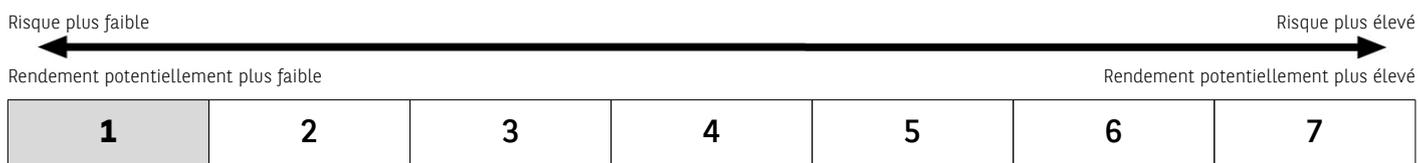
Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "B"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037506)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

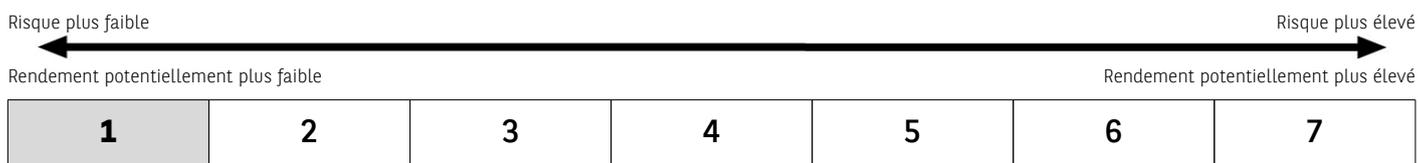
Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

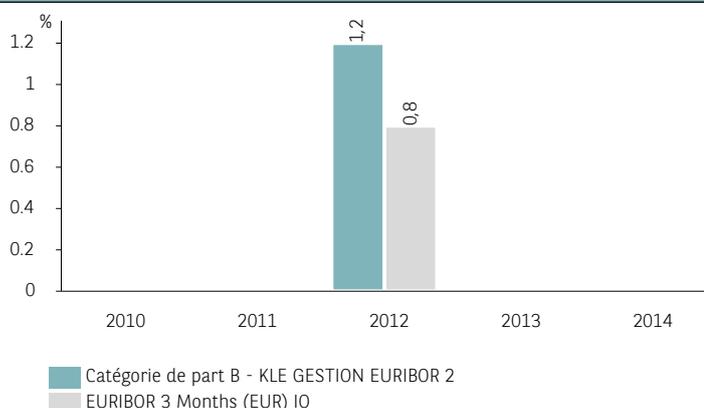
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.
- En l'absence de porteurs, il n'y a pas de données de performance sur l'année 2014.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "O"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037514)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | Néant |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées

- La catégorie de part n'est pas encore activée.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037548)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

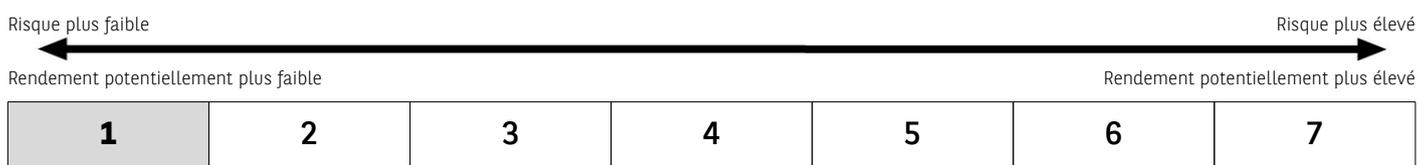
Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

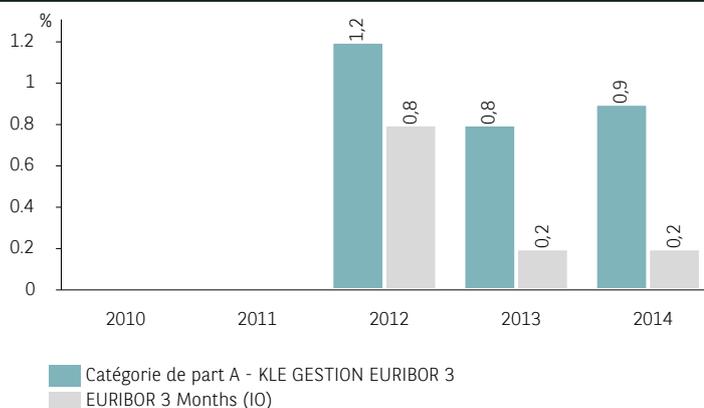
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "B"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037555)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

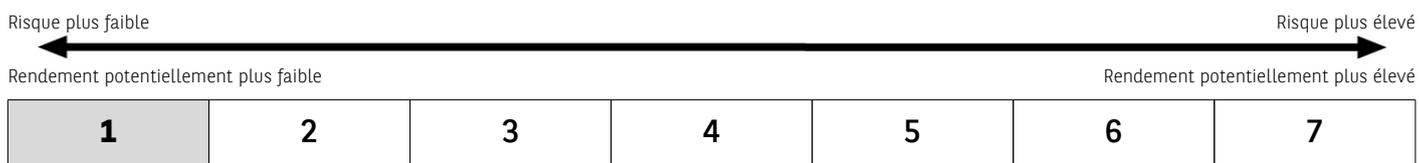
Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

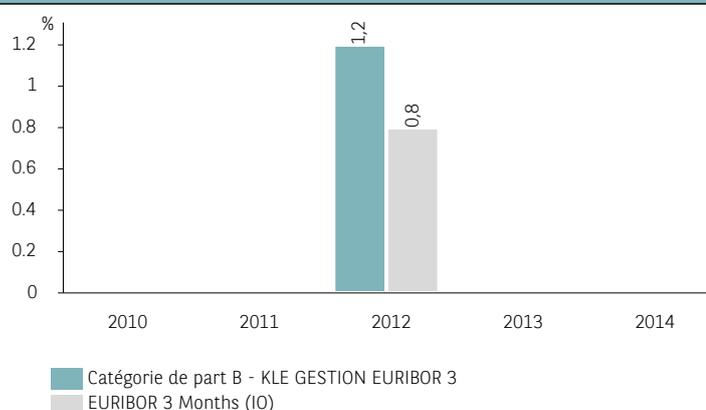
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.
- En l'absence de porteurs, il n'y a pas de données de performance sur l'année 2014.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "O"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037530)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible ← → Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | Néant |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées

- La catégorie de part n'est pas encore activée.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037654)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

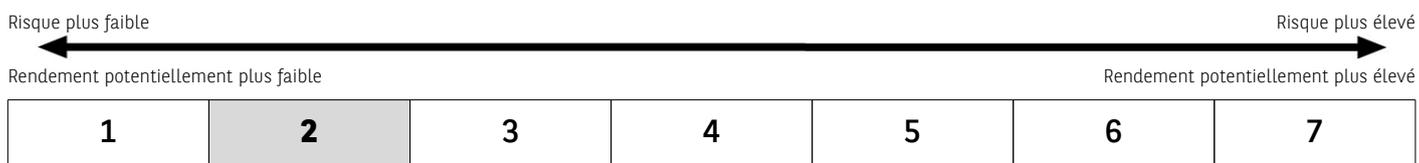
Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 2 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

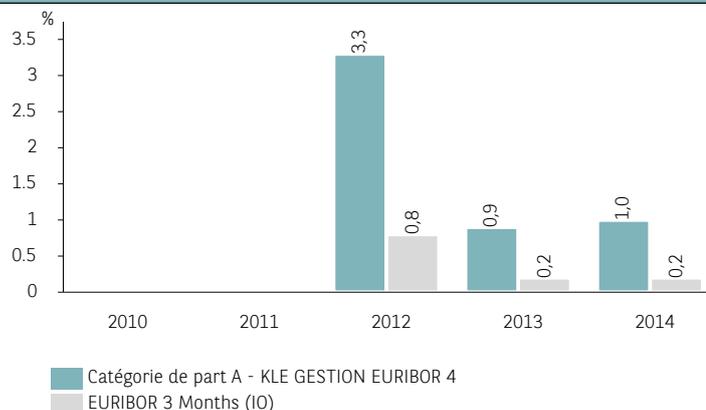
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "B"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037605)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

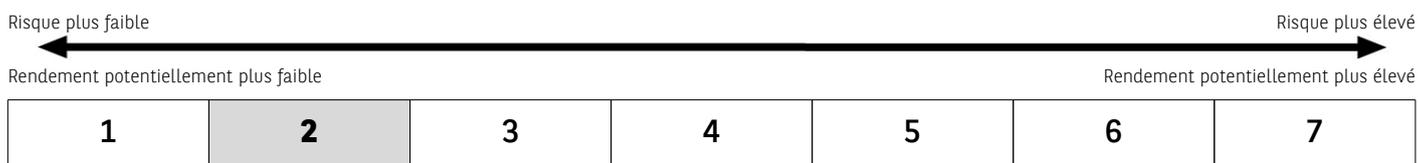
Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 2 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

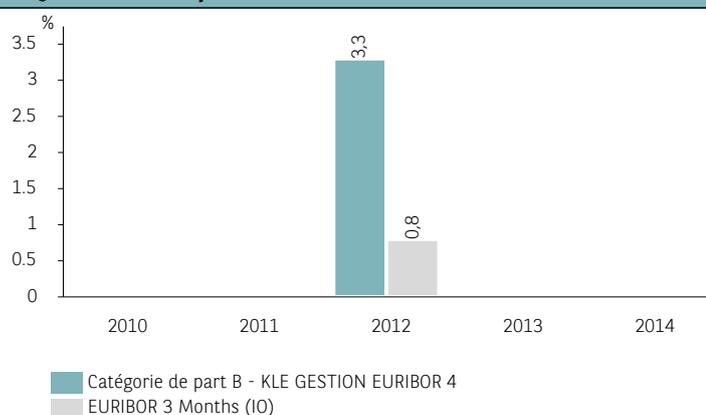
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.
- En l'absence de porteurs, il n'y a pas de données de performance sur l'année 2014.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "O"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037670)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 2 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | Néant |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées

- La catégorie de part n'est pas encore activée.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037688)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

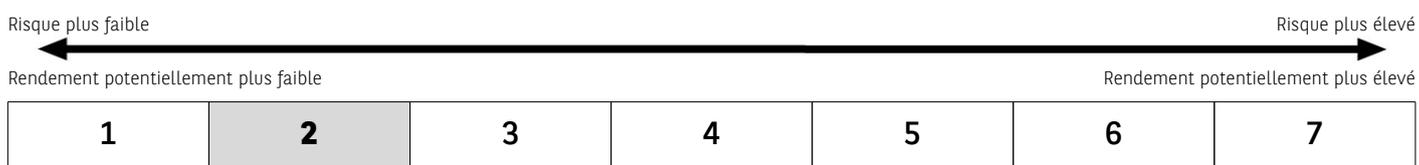
Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 2 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "B"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037696)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 2 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

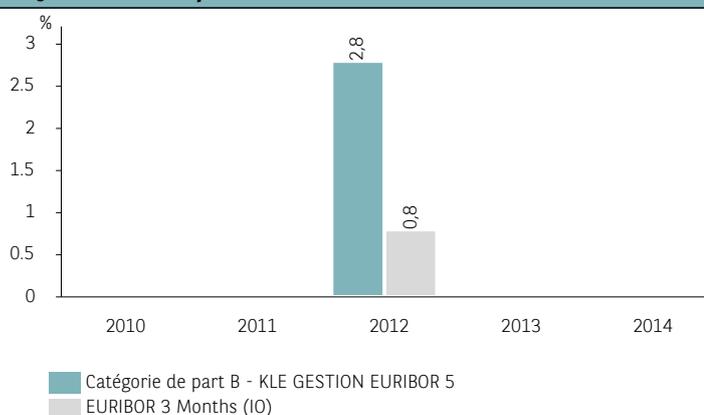
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 5 mai 2011 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.
- En l'absence de porteurs, il n'y a pas de données de performance sur l'année 2014.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "O"

THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011037704)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence du Compartiment est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances et instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au Prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 3 mois
- Souscripteurs concernés: tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier.
- Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Affectation du résultat : capitalisation
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative: - quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ». La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 2 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | Néant |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*** Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM du groupe BNP Paribas.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées

- La catégorie de part n'est pas encore activée.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A" THEAM I MARKET OPPORTUNITIES compartiment du FCP - THEAM I (FR0011549922)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur un horizon d'investissement de 3 ans, de surperformer l'EONIA (déduction faite des frais de gestion) et de générer une performance absolue tout en respectant un budget de risque (mesuré par le « Drawdown » annuel maximal entre chaque exercice), limité à 25%. Compte tenu de ce budget de risque, la performance du Compartiment est susceptible de connaître une amplitude significative. La Société de Gestion cherchera, de manière discrétionnaire, par une approche d'analyse technique dynamique détaillée ci-dessous, à tirer profit des événements de marché significatifs, en les anticipant à la hausse comme à la baisse.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le Compartiment ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle du taux monétaire, soit le taux EONIA (EONIA signifie Euro OverNight Index Average. EONIA est le taux monétaire de référence dans la zone euro).

- Afin d'atteindre l'objectif de gestion tout en respectant un budget de risque limité à 25% par exercice de l'actif du Compartiment, la Société de Gestion met en oeuvre au sein du Compartiment une stratégie consistant en une analyse technique dynamique des marchés, fondée notamment sur l'étude de la volatilité, l'analyse des cycles de marchés (identification d'extremums et de tendances) et l'analyse de plusieurs horizons temporels. Cette stratégie est constituée de stratégies optionnelles, structurellement acheteuses, prises sur les marchés mondiaux (développés et émergents) sur différentes classes d'actifs : actions, taux, change, indices de crédit et volatilité, et de positions « delta one » (positions dont le prix varie avec la même amplitude que le sous-jacent, avec ou sans effet de levier), uniquement utilisées pour couvrir les stratégies optionnelles, sur les mêmes classes d'actifs. Cette stratégie sera mise en oeuvre via l'utilisation de produits dérivés qui pourront également être utilisés à des fins de couverture. Le Compartiment pourra en outre se surexposer aux diverses classes d'actifs via l'utilisation de ces produits dérivés.

- A partir de mars 2013, la Société de Gestion déterminera le calibrage de chacune des stratégies, chaque début d'année durant une période de deux semaines. Les stratégies optionnelles pourront ainsi être mises en oeuvre par la suite en fonction des souscriptions reçues, la période ci-avant correspondant à la période durant laquelle les investisseurs peuvent souscrire des parts du Compartiment sans frais. Par la suite, en dehors de ces périodes de deux semaines, les frais prévus doivent permettre au Compartiment de faire face aux coûts supplémentaires engendrés par les souscriptions qui n'auront pu être prises en compte pour la mise en oeuvre des stratégies optionnelles en début d'année.

- Les limites nettes d'exposition aux différentes classes d'actifs du Compartiment sont, pour les actions : de -100% à +100% ; pour les taux (fourchette de sensibilité) : de -15 à +15 ; pour le change : de -300% à +300% ; pour le crédit : de -100% à +100% ; pour la volatilité : de -30% à +30%.

Autres informations :

- Le budget de risque correspond à la proportion de l'actif qui, au début de chaque exercice, sera utilisée pour investir dans la stratégie.

- Durée minimum de placement recommandée : 3 ans. Un investissement dans ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur investissement avant cette période.

- Affectation des revenus : Capitalisation.

- Classification : Diversifié.

- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du jour, soit à cours inconnu.

- Valeur liquidative d'origine : 100 euros.

- Montant minimum de souscription : 10 000 euros.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 6 en raison du fort effet de levier engendré par la mise en oeuvre de stratégies optionnelles sur toutes classes d'actifs.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

| Frais annuels prélevés par l'OPCVM sur une année | |
|--|--------|
| Frais courants | 0,60 % |

| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
|---|--|
| Commission de performance | 20,00 % TTC maximum par an au-delà de la performance nette de l'EONIA capitalisé selon un mécanisme de High Water Mark |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Néant pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative par un même porteur personne morale. Néant pour les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

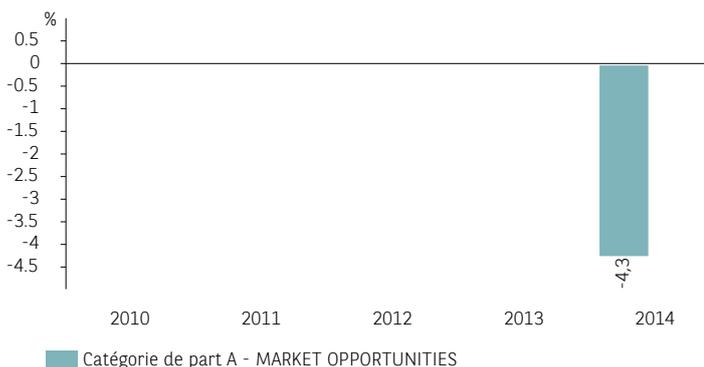
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 14 août 2013;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au Prospectus du FCP.
- Le fonds propose également une Part [X.C] (EUR) de code ISIN FR0011186097 et une Part [B.C] (EUR) de code ISIN FR0011549971.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2012.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2015.



THEAM
GROUPE BNP PARIBAS

A BNP Paribas Investment Partner

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "B" THEAM I MARKET OPPORTUNITIES compartiment du FCP - THEAM I (FR0011549971)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur un horizon d'investissement de 3 ans, de surperformer l'EONIA (déduction faite des frais de gestion) et de générer une performance absolue tout en respectant un budget de risque (mesuré par le « Drawdown » annuel maximal entre chaque exercice), limité à 25%. Compte tenu de ce budget de risque, la performance du Compartiment est susceptible de connaître une amplitude significative. La Société de Gestion cherchera, de manière discrétionnaire, par une approche d'analyse technique dynamique détaillée ci-dessous, à tirer profit des événements de marché significatifs, en les anticipant à la hausse comme à la baisse.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le Compartiment ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle du taux monétaire, soit le taux EONIA (EONIA signifie Euro OverNight Index Average. EONIA est le taux monétaire de référence dans la zone euro).

- Afin d'atteindre l'objectif de gestion tout en respectant un budget de risque limité à 25% par exercice de l'actif du Compartiment, la Société de Gestion met en oeuvre au sein du Compartiment une stratégie consistant en une analyse technique dynamique des marchés, fondée notamment sur l'étude de la volatilité, l'analyse des cycles de marchés (identification d'extremums et de tendances) et l'analyse de plusieurs horizons temporels. Cette stratégie est constituée de stratégies optionnelles, structurellement acheteuses, prises sur les marchés mondiaux (développés et émergents) sur différentes classes d'actifs : actions, taux, change, indices de crédit et volatilité, et de positions « delta one » (positions dont le prix varie avec la même amplitude que le sous-jacent, avec ou sans effet de levier), uniquement utilisées pour couvrir les stratégies optionnelles, sur les mêmes classes d'actifs. Cette stratégie sera mise en oeuvre via l'utilisation de produits dérivés qui pourront également être utilisés à des fins de couverture. Le Compartiment pourra en outre se surexposer aux diverses classes d'actifs via l'utilisation de ces produits dérivés.

- A partir de mars 2013, la Société de Gestion déterminera le calibrage de chacune des stratégies, chaque début d'année durant une période de deux semaines. Les stratégies optionnelles pourront ainsi être mises en oeuvre par la suite en fonction des souscriptions reçues, la période ci-avant correspondant à la période durant laquelle les investisseurs peuvent souscrire des parts du Compartiment sans frais. Par la suite, en dehors de ces périodes de deux semaines, les frais prévus doivent permettre au Compartiment de faire face aux coûts supplémentaires engendrés par les souscriptions qui n'auront pu être prises en compte pour la mise en oeuvre des stratégies optionnelles en début d'année.

- Les limites nettes d'exposition aux différentes classes d'actifs du Compartiment sont, pour les actions : de -100% à +100% ; pour les taux (fourchette de sensibilité) : de -15 à +15 ; pour le change : de -300% à +300% ; pour le crédit : de -100% à +100% ; pour la volatilité : de -30% à +30%.

Autres informations :

- Le budget de risque correspond à la proportion de l'actif qui, au début de chaque exercice, sera utilisée pour investir dans la stratégie.

- Durée minimum de placement recommandée : 3 ans. Un investissement dans ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur investissement avant cette période.

- Affectation des revenus : Capitalisation.

- Classification : Diversifié.

- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du jour, soit à cours inconnu.

- Valeur liquidative d'origine : 100 euros.

- Montant minimum de souscription : 10 000 euros.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 6 en raison du fort effet de levier engendré par la mise en oeuvre de stratégies optionnelles sur toutes classes d'actifs.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

| Frais annuels prélevés par l'OPCVM sur une année | |
|--|--------|
| Frais courants | 1,50 % |

| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
|---|--|
| Commission de performance | 20,00 % TTC maximum par an au-delà de la performance nette de l'EONIA capitalisé selon un mécanisme de High Water Mark |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Néant pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative par un même porteur personne morale. Néant pour les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 14 août 2013;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au Prospectus du FCP.
- Le fonds propose également une Part [A.C] (EUR) de code ISIN FR0011549922 et une Part [X.C] (EUR) de code ISIN FR0011186097.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2012.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2015.



THEAM
GROUPE BNP PARIBAS

A BNP Paribas Investment Partner

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" THEAM I MARKET OPPORTUNITIES compartiment du FCP - THEAM I (FR0011186097)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur un horizon d'investissement de 3 ans, de surperformer l'EONIA (déduction faite des frais de gestion) et de générer une performance absolue tout en respectant un budget de risque (mesuré par le « Drawdown » annuel maximal entre chaque exercice), limité à 25%. Compte tenu de ce budget de risque, la performance du Compartiment est susceptible de connaître une amplitude significative. La Société de Gestion cherchera, de manière discrétionnaire, par une approche d'analyse technique dynamique détaillée ci-dessous, à tirer profit des événements de marché significatifs, en les anticipant à la hausse comme à la baisse.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le Compartiment ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle du taux monétaire, soit le taux EONIA (EONIA signifie Euro OverNight Index Average. EONIA est le taux monétaire de référence dans la zone euro).

- Afin d'atteindre l'objectif de gestion tout en respectant un budget de risque limité à 25% par exercice de l'actif du Compartiment, la Société de Gestion met en oeuvre au sein du Compartiment une stratégie consistant en une analyse technique dynamique des marchés, fondée notamment sur l'étude de la volatilité, l'analyse des cycles de marchés (identification d'extremums et de tendances) et l'analyse de plusieurs horizons temporels. Cette stratégie est constituée de stratégies optionnelles, structurellement acheteuses, prises sur les marchés mondiaux (développés et émergents) sur différentes classes d'actifs : actions, taux, change, indices de crédit et volatilité, et de positions « delta one » (positions dont le prix varie avec la même amplitude que le sous-jacent, avec ou sans effet de levier), uniquement utilisées pour couvrir les stratégies optionnelles, sur les mêmes classes d'actifs. Cette stratégie sera mise en oeuvre via l'utilisation de produits dérivés qui pourront également être utilisés à des fins de couverture. Le Compartiment pourra en outre se surexposer aux diverses classes d'actifs via l'utilisation de ces produits dérivés.

- A partir de mars 2013, la Société de Gestion déterminera le calibrage de chacune des stratégies, chaque début d'année durant une période de deux semaines. Les stratégies optionnelles pourront ainsi être mises en oeuvre par la suite en fonction des souscriptions reçues, la période ci-avant correspondant à la période durant laquelle les investisseurs peuvent souscrire des parts du Compartiment sans frais. Par la suite, en dehors de ces périodes de deux semaines, les frais prévus doivent permettre au Compartiment de faire face aux coûts supplémentaires engendrés par les souscriptions qui n'auront pu être prises en compte pour la mise en oeuvre des stratégies optionnelles en début d'année.

- Les limites nettes d'exposition aux différentes classes d'actifs du Compartiment sont, pour les actions : de -100% à +100% ; pour les taux (fourchette de sensibilité) : de -15 à +15 ; pour le change : de -300% à +300% ; pour le crédit : de -100% à +100% ; pour la volatilité : de -30% à +30%.

Autres informations :

- Le budget de risque correspond à la proportion de l'actif qui, au début de chaque exercice, sera utilisée pour investir dans la stratégie.

- Durée minimum de placement recommandée : 3 ans. Un investissement dans ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur investissement avant cette période.

- Affectation des revenus : Capitalisation.

- Classification : Diversifié.

- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du jour, soit à cours inconnu.

- Valeur liquidative d'origine : 100 euros.

- Montant minimum de souscription : 10 000 euros.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 6 en raison du fort effet de levier engendré par la mise en oeuvre de stratégies optionnelles sur toutes classes d'actifs.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

| Frais annuels prélevés par l'OPCVM sur une année | |
|--|--------|
| Frais courants | 0,40 % |

| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
|---|--|
| Commission de performance | 20,00 % TTC maximum par an au-delà de la performance nette de l'EONIA capitalisé selon un mécanisme de High Water Mark |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Néant pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative par un même porteur personne morale. Néant pour les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent clos en mars 2013 est égale à 1,42% de l'actif net.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 22 mars 2012;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au Prospectus du FCP.
- Le fonds propose également une Part [A.C] (EUR) de code ISIN FR0011549922 et une Part [B.C] (EUR) de code ISIN FR0011549971.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers le 2 mars 2012.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2015.



THEAM
GROUPE BNP PARIBAS

A BNP Paribas Investment Partner

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I"

THEAM I FX OPPORTUNITIES compartiment du FCP - THEAM I (FR0011350701)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du compartiment « THEAM I FX OPPORTUNITIES » (ci-après le « Compartiment ») est, sur un horizon d'investissement de 5 ans, de surperformer l'EONIA (déduction faite des frais de gestion) et de générer une performance absolue en mettant en oeuvre différentes stratégies d'investissement sur le marché des changes, détaillées ci-dessous, tout en respectant un objectif de volatilité annualisée de 13% en moyenne.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le Compartiment ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Cependant, la performance du Compartiment pourra être comparée a posteriori à celle du taux monétaire, soit le taux EONIA (EONIA signifie Euro OverNight Index Average. EONIA est le taux monétaire de référence dans la zone euro).

- Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la Société de Gestion interviendra activement sur le marché des changes et mettra en oeuvre au sein du Compartiment plusieurs stratégies complémentaires et décorréelées les unes des autres sur différents horizons temporels :

- A moins d'un mois, des positions tactiques seront prises : de manière discrétionnaire d'une part, fondées sur l'étude des cycles de marché, de la volatilité et des corrélations du marché des changes avec les autres classes d'actifs ; à l'aide d'un modèle propriétaire systématique d'autre part, basées sur des stratégies de suivi de tendance statique et dynamique et des stratégies de portage ;

- Au-delà d'un mois, une approche macroéconomique globale « top-down » sera menée et aboutira à des prises de positions stratégiques.

Les stratégies seront essentiellement mises en oeuvre à partir d'instruments dérivés tels que des forwards, des futures et des options de change (sans que cela ne soit limitatif). Ces positions pourront générer un fort effet de levier et le Compartiment pourra ainsi se surexposer au change.

En outre, l'allocation du risque entre les différentes stratégies est dynamique et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par la Société de Gestion.

Enfin, le calibrage de chacune des stratégies au sein du Compartiment s'effectue selon une approche en budget de risque, en tenant compte de l'objectif de volatilité annualisée de 13% en moyenne, du rendement ajusté du risque attendu par la Société de Gestion pour chacune des stratégies et des indicateurs de risque suivants : Value at Risk (VaR) et perte maximale.

- Le levier indicatif pourra représenter jusqu'à 10 fois l'actif net du Compartiment. Cependant, en fonction de la volatilité des sous-jacents et des stratégies mises en oeuvre, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

- L'exposition aux stratégies de change pourra représenter jusqu'à 100% de la VaR du portefeuille.

- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée minimum de placement recommandée : 5 ans. Un investissement dans ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur investissement avant cette période.

- Affectation des revenus : Capitalisation.

- Classification : Diversifié.

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext), jusqu'à 13 heures, heure de Paris. Les demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

- Valeur liquidative d'origine : EUR 100.

- Montant minimum de souscription : 10 000 euros pour la souscription initiale.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP ;
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 5 en raison de son objectif de volatilité annualisée de 13% en moyenne.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais annuels prélevés par l'OPCVM sur une année

| | |
|----------------|--------|
| Frais courants | 0,40 % |
|----------------|--------|

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|--|
| Commission de performance | 20,00 % TTC maximum par an au-delà de la performance nette de l'EONIA capitalisé selon un mécanisme de High Water Mark |
|---------------------------|--|

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Néant pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative par un même porteur personne morale. Néant pour les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

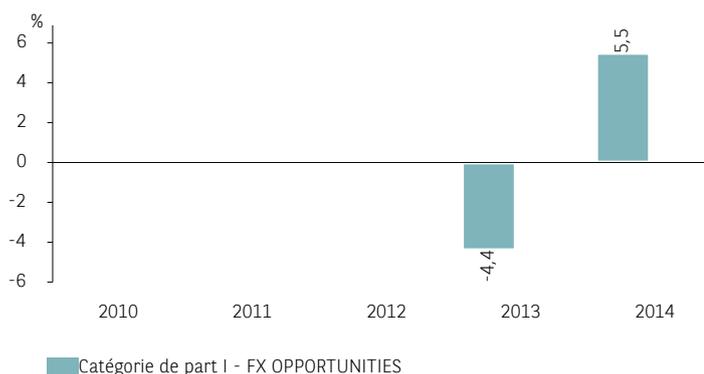
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 20 décembre 2012 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au Prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers le 7 décembre 2012.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 juillet 2015.



THEAM
GROUPE BNP PARIBAS

A BNP Paribas Investment Partner

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A"

THEAM I KGE B1 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011442144)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment est investi en titres de créances et instruments du marché monétaire ou obligataire et effectue également des dépôts. Le Compartiment peut aussi recourir à des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi qu'à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée minimum de placement recommandée : 3 mois.
- Affectation des revenus : Capitalisation.
- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Périodicité de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET. La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | 5,00 % |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

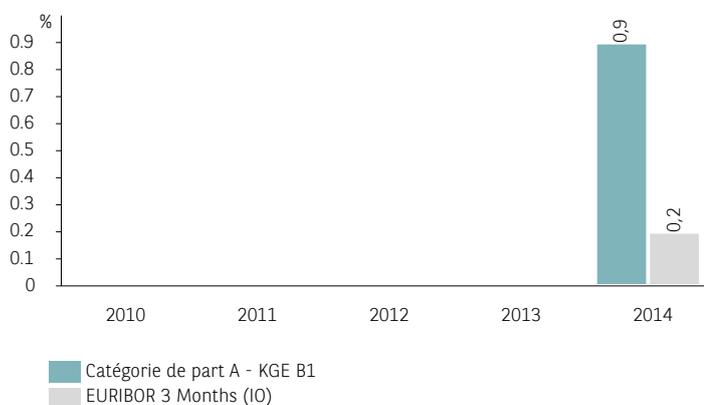
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 24 juin 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "O"

THEAM I KGE B1 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011442151)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment est investi en titres de créances et instruments du marché monétaire ou obligataire et effectue également des dépôts. Le Compartiment peut aussi recourir à des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi qu'à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée minimum de placement recommandée : 3 mois.
- Affectation des revenus : Capitalisation.
- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Périodicité de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET. La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|--------|
| Frais d'entrée | 5,00 % |
| Frais de sortie | 5,00 % |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

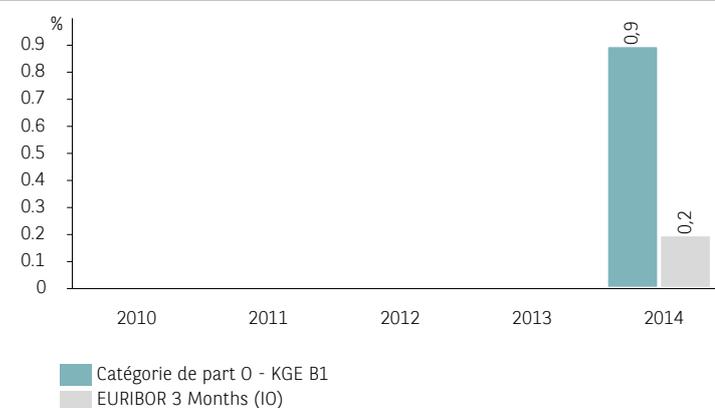
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 24 juin 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A"

THEAM I KGE B2 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011442177)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment est investi en titres de créances et instruments du marché monétaire ou obligataire et effectue également des dépôts. Le Compartiment peut aussi recourir à des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi qu'à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée minimum de placement recommandée : 3 mois.
- Affectation des revenus : Capitalisation.
- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Périodicité de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET. La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|---------|
| Frais d'entrée | 5,00 %* |
| Frais de sortie | 5,00 % |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Cas d'exonération : souscriptions réalisées par les OPCVM dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation.**

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

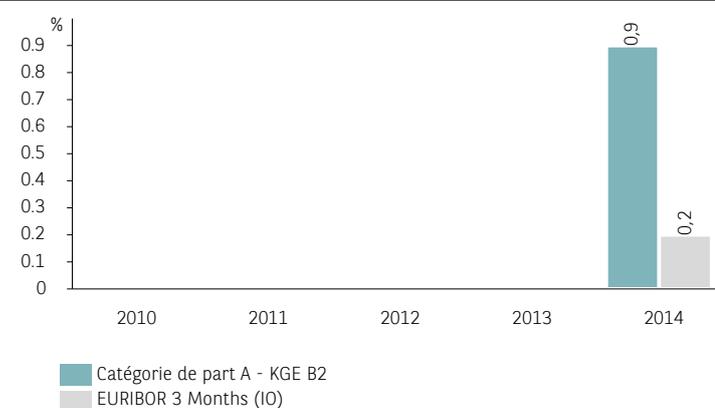
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 24 juin 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com.

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "O"

THEAM I KGE B2 compartiment du FCP - THEAM I (FR0011442185)

THEAM, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment est investi en titres de créances et instruments du marché monétaire ou obligataire et effectue également des dépôts. Le Compartiment peut aussi recourir à des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi qu'à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée minimum de placement recommandée : 3 mois.
- Affectation des revenus : Capitalisation.
- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Périodicité de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET. La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- Le Compartiment est dans la catégorie 1 en raison notamment de son faible niveau de volatilité.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie** : lié à la défaillance d'une contrepartie sur les marchés de gré à gré.
- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le compartiment est exposé.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|--------|
| Frais d'entrée | 5,00 % |
| Frais de sortie | 5,00 % |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 0,04 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2014.

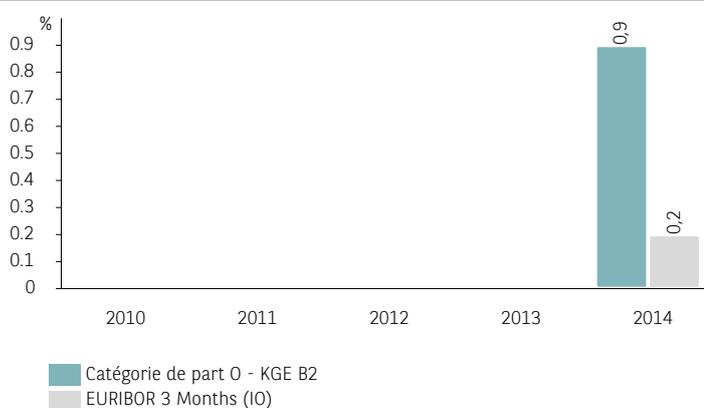
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du compartiment, consultable via le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 24 juin 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euros.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FCP THEAM I, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP identifié en tête du document.
- La responsabilité de THEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du compartiment sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: THEAM TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09. E-mail : THEAM.sales.support@bnpparibas.com
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet

www.bnpparibas-ip.com

- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du compartiment, vous pouvez vous référer au Prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

THEAM une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en France (numéro d'enregistrement 04000048).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 février 2015.



PROSPECTUS DU FCP

« THEAM I »

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- FORME DE L'OPCVM

DÉNOMINATION : **THEAM I (le « FCP »)**

FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE : fonds commun de placement à compartiments (le « FCP ») constitué en France.

DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE : Le FCP a été créé le 5 mai 2011 pour une durée de 99 ans.

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION :

COMPARTIMENT THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037522 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011037506 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011037514 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

COMPARTIMENT THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037548 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011037555 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011037530 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

COMPARTIMENT THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037654 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011037605 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011037670 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

COMPARTIMENT THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037688 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011037696 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011037704 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

COMPARTIMENT THEAM I MARKET OPPORTUNITIES

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|---|
| Parts « X » : FR0011186097 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : 50 000 euros à l'exception des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas pour lesquels il n'y a pas de montant minimum de souscription Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « A » : FR0011549922 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs | En millième | Souscriptions initiales : 10 000 euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011549971 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs | En millième | Souscriptions initiales : 10 000 euros Souscriptions ultérieures : Néant |

COMPARTIMENT THEAM I FX OPPORTUNITIES

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « I » : FR0011350701 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 100 000 euros à l'exception des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas pour lesquels il n'y a pas de montant minimum de souscription Souscriptions ultérieures : Néant |

COMPARTIMENT THEAM I KGE B1

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011442144 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011442151 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les sociétés du groupe BNP Paribas et les entités du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

COMPARTIMENT THEAM I KGE B2

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-----------|--------------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
|-----------|--------------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------|

| | | | | | |
|-------------------------------|----------------|-----|---|-------------|--|
| Parts « A » : FR0011442177 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011442185 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les sociétés du groupe BNP Paribas et les entités du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE :

Les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

THEAM
TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09

II – ACTEURS

SOCIETE DE GESTION :

THEAM (LA « SOCIETE DE GESTION »)
Société par Actions Simplifiée
Siège social : 1, boulevard Haussmann – 75009 Paris
Adresse postale : 14, rue Bergère – 75009 Paris
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 11 août 2004 sous le ° GP-04000048

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Société en Commandite par Actions
Siège social : 3, rue d'Antin – 75002 Paris
Adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin
Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR)

Pour le FCP, BPSS assure les fonctions de dépositaire, de conservateur des actifs en portefeuille et est en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat par délégation. BPSS est également teneur de comptes émetteurs pour le compte du FCP.

**CENTRALISATEUR DES ORDRES
DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT
(PAR DELEGATION) :**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**TENEUR DE COMPTE EMETTEUR
(PAR DELEGATION) :**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par Stéphane COLLAS

COMMERCIALISATEURS :

BNP PARIBAS
Société Anonyme
16, boulevard des Italiens – 75 009 Paris
et les sociétés du groupe BNP PARIBAS

Le FCP étant admis en Euroclear France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la Société de Gestion.

DELEGATAIRE DE LA GESTION COMPTABLE : BNP PARIBAS **FUND SERVICES FRANCE**
Société par Actions Simplifiée
3, rue d'Antin – 75 002 Paris

Le délégué de la gestion comptable assure les fonctions d'administration des fonds (comptabilisation, calcul de la valeur liquidative) et de Middle-Office.

DELEGATAIRE DE LA GESTION FINANCIERE : BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS UK LTD
5 Aldermanbury Square London – Royaume
Société de gestion agréée par la Financial Conduct Authority

La délégation de gestion financière porte sur la gestion de la liquidité résiduelle du FCP

CONSEILLER :

Néant

RESTRICTION DE VENTE

La Société de Gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis.

Le FCP n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

III MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

1 - CARACTERISTIQUES GENERALES

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

NATURE DU DROIT ATTACHE A LA CATEGORIE DE PARTS :

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs des compartiments du FCP proportionnel au nombre de parts possédées de chaque compartiment.

PRECISIONS SUR LES MODALITES DE GESTION DU PASSIF :

Dans le cadre de la gestion du passif du FCP, les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat, ainsi que de tenue de compte émetteur des parts sont effectuées par le dépositaire en relation avec la société Euroclear France, auprès de laquelle le FCP est admis.

FORME DES PARTS :

Nominatif administré, nominatif pur, ou au porteur. Les compartiments du FCP sont admis en Euroclear France.

DROIT DE VOTE :

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion.

Toutefois, une information sur les modifications du fonctionnement du FCP est donnée aux porteurs soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à l'instruction AMF n°2011-19 du 21 décembre 2011.

DECIMALISATION :

Les souscriptions et les rachats peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de parts, chaque part étant divisée en millièmes.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Dernier jour de bourse de Paris du mois de mars pour les compartiments, « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2 », « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3 », « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4 », « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5 », « THEAM I MARKET OPPORTUNITIES », « THEAM I FX OPPORTUNITIES », « THEAM I KGE B1 » et « THEAM I KGE B2 ».

Premier exercice :

- dernier jour de bourse de Paris du mois de mars 2012 pour les compartiments, « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2 », « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3 », « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4 », « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5 » ;
- dernier jour de bourse de Paris du mois de mars 2013 pour le compartiment « THEAM I MARKET OPPORTUNITIES » ;
- dernier jour de bourse de Paris du mois de mars 2014 pour les compartiments « THEAM I FX OPPORTUNITIES », « THEAM I KGE B1 » et « THEAM I KGE B2 ».
-

REGIME FISCAL :

Le FCP n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés. Cependant, les plus values sont imposables entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de celles en vigueur dans le pays où investit le FCP.

Dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 relative la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, le FCP investit plus de 40% de son actif dans des créances et produits assimilés.

L'attention de l'investisseur est spécialement attirée sur tout élément concernant sa situation particulière. Le cas échéant, en cas d'incertitude sur sa situation fiscale, il doit s'adresser au commercialisateur du FCP ou à un conseiller fiscal professionnel.

Indications relatives au Foreign Account Tax Compliance Act

Conformément aux dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le FCP investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le FCP, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES**COMPARTIMENT « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2 »****CODE ISIN :** PARTS « A » : FR0011037522

PARTS « B » : FR0011037506

PARTS « O » : FR0011037514

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance internationaux**OBJECTIF DE GESTION :**

L'objectif de gestion du Compartiment « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 2 » (le « Compartiment ») est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :**1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :**

L'allocation entre les instruments financiers est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres : évolutions macro et micro-économiques, évolution des marchés de taux et évolution de la courbe des taux.

Le choix des instruments financiers de taux est effectué en fonction de leur liquidité, de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur et de la sensibilité future estimée du portefeuille aux déformations de la courbe des taux d'intérêt telles qu'anticipées par la Société de Gestion.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres ...) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment) sur des marchés règlementés ;
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts afin de ne pas exposer le Compartiment au risque action.

- **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Une partie de l'actif du Compartiment pourra être investie en produits monétaires court terme (tels que notamment : BTF, BTAN d'une durée résiduelle inférieure à 18 mois, ECP, CDN, ...) libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension.

Ces actifs sont :

- soit directement à taux variable avec une référence sur l'Euribor 3 mois, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt (« swap de taux ») ;
- soit directement à taux fixe, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le Compartiment pourra également être investi ou exposé jusqu'à 100% de son actif net en obligations et titres de créances de toutes natures :

- obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (notamment inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. Ces titres pourront être émis par des émetteurs des pays membres de l'OCDE ou des entreprises dont la notation est au minimum de BBB⁻ (S&P) ;
- produits de titrisation de toutes natures tels que notamment : des Asset Backed Securities (ABS), des Commercial Mortgage Backed Securities (CMBS), des Euro Collateralized (EC) et des Mortgage Backed Securities (MBS).

| | |
|--|---|
| <i>FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET</i> | <i>De 0 à 0,5</i> |
| <i>DEVISES DE LIBELLE DES TITRES</i> | <i>Toutes devises*</i> |
| <i>NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE</i> | <i>Néant**</i> |
| <i>FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES</i> | <i>Pays de la zone Euro : de 0% à 100% maximum de l'actif net</i> |
| | <i>Pays hors zone Euro : de 0 à 10% maximum de l'actif net</i> |

- * Le FCP est principalement investi en Euro.
- ** Les actifs libellés en devise autres que l'Euro sont systématiquement couverts contre le risque de change.

Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Ces instruments pourront être acquis directement par le Compartiment ou faire l'objet d'acquisition ou de cession temporaire de titres.

- **Parts ou actions d'OPC**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC et de fonds d'investissement alternatifs de type obligataire et/ou monétaire.

Les OPCVM et fonds d'investissement alternatif sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger ;
- des fonds d'investissement alternatifs de droit français ou étranger Ces OPCVM et fonds d'investissement alternatifs peuvent être gérés par des sociétés du Groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Compartiment peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt ;
- options de taux ;

- swaps de taux, de change, asset swap, asset currency swap, total return swap ; et
- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés action ; et
- réaliser l'objectif de gestion.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts ou actions d'OPC cotés, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ; et
- Obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés :

- pour prendre des positions sur l'évolution des taux courts européens ; et
- en couverture du portefeuille contre le risque de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

5. DEPOTS :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net, les titres pris en pension ne faisant l'objet d'aucune opération de cession subséquente, y compris temporaire, ni de remise en garantie.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au Compartiment.

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations seront du même type que celles éligibles à la rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous à l'exclusion des parts ou actions d'OPCVM. Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance internationaux ». L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux :

L'orientation des cours des titres à taux fixe évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,5 se traduira ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 0,5% de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le Compartiment est investi.

- Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

- Risque de contrepartie :

Ce risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

- Risque lié à l'investissement en produits de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...) et présenter un risque de liquidité. Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque actions :

Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le risque action est systématiquement couvert.

- Risque de change :

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où certains des titres le composant sont libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risque de conflit d'intérêt :

Lors de la conclusion de contrats financiers ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la Société de Gestion peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation ou aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : trois mois

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037522 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

| | | | | | |
|-------------------------------|----------------|-----|---|-------------|--|
| Parts « B » : FR0011037506 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011037514 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Elles portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « A » : 1 000 EUR

Parts « B » : 5 EUR

Parts « O » : 1 000 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ».

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

COMMISSIONS ET FRAIS :**COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| | | |
|--|-----------------|---------------------------------|
| COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS | ASSIETTE | TAUX / BAREME DE L'OPCVM |
|--|-----------------|---------------------------------|

| | | |
|--|--------------------------------------|---|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5%* Parts « B » : 5%* Parts « O » : 5%* |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

* Cas d'exonération : souscriptions des OPC du groupe BNP PARIBAS

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Compartiment a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment; et
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT | ASSIETTE | TAUX / BAREME DE L'OPCVM |
|--|------------------|---|
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM (TTC) <i>(incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement alternatifs)</i> | Actif net par an | Parts « A » : 1,50% Parts « B » : 1,50% Parts « O » : 1,50% |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (TTC) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC) | / | Néant |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES :

S'il est procédé à ce type d'opérations, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas Securities Services. Le produit de ces opérations (net des frais de l'Agent) est partagé par moitié entre le Compartiment et la Société de Gestion.

Le produit des pensions est intégralement perçu par le Compartiment.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

Le suivi de la relation entre la Société de Gestion et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et au responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de la Société de Gestion, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

COMPARTIMENT « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3 »

CODE ISIN : PARTS « A » : FR0011037548

PARTS « B » : FR0011037555

PARTS « O » : FR0011037530

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance internationaux

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Compartiment « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 3 » (le « Compartiment ») est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

L'allocation entre les instruments financiers est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres : évolutions macro et micro-économiques, évolution des marchés de taux et évolution de la courbe des taux.

Le choix des instruments financiers de taux est effectué en fonction de leur liquidité, de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur et de la sensibilité future estimée du portefeuille aux déformations de la courbe des taux d'intérêt telles qu'anticipées par la Société de Gestion.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

• **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres...) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment) sur des marchés règlementés ;
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts afin de ne pas exposer le Compartiment au risque action.

• **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Une partie de l'actif du Compartiment pourra être investie en produits monétaires court terme (tels que notamment : BTF, BTAN d'une durée résiduelle inférieure à 18 mois, ECP, CDN, ...) libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension.

Le Compartiment est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 0,5.

Ces actifs sont :

- soit directement à taux variable avec une référence sur l'Euribor 3 mois, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt (« swap de taux ») ;
- soit directement à taux fixe, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le Compartiment pourra également être investi ou exposé jusqu'à 100% de son actif net en obligations et titres de créances de toutes natures :

- obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (notamment inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. Ces titres pourront être émis par des émetteurs des pays membres de l'OCDE ou des entreprises dont la notation est au minimum de BBB⁻ (S&P) ;
- produits de titrisation de toutes natures tels que notamment : des Asset Backed Securities (ABS), des Commercial Mortgage Backed Securities (CMBS), des Euro Collateralized (EC) et des Mortgage Backed Securities (MBS).

Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Ces instruments pourront être acquis directement par le Compartiment ou faire l'objet d'acquisition ou de cession temporaire de titres.

- **Parts ou actions d'OPC**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC et de fonds d'investissement alternatifs de type obligataire et/ou monétaire.

Les OPCVM et fonds d'investissement alternatifs sont :

- des OPCVM conformes à la directive de droit français ou étranger ;
- des fonds d'investissement alternatifs de droit français ou étranger .

Ces OPCVM et fonds d'investissement alternatifs peuvent être gérés par des sociétés du Groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Compartiment peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt ;
- options de taux ;
- swaps de taux, de change, asset swap, asset currency swap, total return swap ; et
- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés action ; et
- réaliser l'objectif de gestion.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts ou actions d'OPC cotés, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la

politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ; et
- Obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés :

- pour prendre des positions sur l'évolution des taux courts européens ; et
- en couverture du portefeuille contre le risque de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

5. DEPOTS :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES :

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net, les titres pris en pension ne faisant l'objet d'aucune opération de cession subséquente, y compris temporaire, ni de remise en garantie.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au Compartiment.

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations seront du même type que celles éligibles à la rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous à l'exclusion des parts ou actions d'OPCVM.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance internationaux ». L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux :

L'orientation des cours des titres à taux fixe évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,5 se traduira ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 0,5% de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le Compartiment est investi.

- Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

- Risque de contrepartie :

Ce risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

- Risque lié à l'investissement en produits de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...) et présenter un risque de liquidité. Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque actions :

Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le risque action est systématiquement couvert.

- Risque de change :

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où certains des titres le composant sont libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risque de conflit d'intérêt :

Lors de la conclusion de contrats financiers ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la Société de Gestion peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation ou aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : trois mois

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DIOSTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037548 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011037555 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011037530 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Elles portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « A » : 1 000 EUR

Parts « B » : 5 EUR

Parts « O » : 1 000 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ».

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS | ASSIETTE | TAUX / BAREME DE L'OPCVM |
|---|--------------------------------------|---|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5%* Parts « B » : 5%* Parts « O » : 5%* |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

* Cas d'exonération : souscriptions des OPC du groupe BNP PARIBAS

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à le Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Compartiment a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment; et
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|--------------------------------|----------|-------------------------------|
|--------------------------------|----------|-------------------------------|

| | | |
|--|------------------|--|
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM (TTC) <i>(incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement alternatifs)</i> | Actif net par an | Parts « A » : 1,50% Parts « B » : 1,50% Parts « O » : 1,50% |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (TTC) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC) | / | Néant |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES :

S'il est procédé à ce type d'opérations, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas Securities Services. Le produit de ces opérations (net des frais de l'Agent) est partagé par moitié entre le Compartiment et la Société de Gestion.

Le produit des pensions est intégralement perçu par le Compartiment.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

Le suivi de la relation entre la Société de Gestion et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et au responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de la Société de Gestion, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

COMPARTIMENT « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4 »

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

CODE ISIN : PARTS « A » : FR0011037654

PARTS « B » : FR0011037605

PARTS « O » : FR0011037670

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance internationaux

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Compartiment « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 4 » (le « Compartiment ») est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

L'allocation entre les instruments financiers est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres : évolutions macro et micro-économiques, évolution des marchés de taux et évolution de la courbe des taux.

Le choix des instruments financiers de taux est effectué en fonction de leur liquidité, de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur et de la sensibilité future estimée du portefeuille aux déformations de la courbe des taux d'intérêt telles qu'anticipées par la Société de Gestion.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres...) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment) sur des marchés règlementés ;
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts afin de ne pas exposer le Compartiment au risque action.

- **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Une partie de l'actif du Compartiment pourra être investie en produits monétaires court terme (tels que notamment : BTF, BTAN d'une durée résiduelle inférieure à 18 mois, ECP, CDN, ...) libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension.

Ces actifs sont :

- soit directement à taux variable avec une référence sur l'Euribor 3 mois, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt (« swap de taux ») ;
- soit directement à taux fixe, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le Compartiment pourra également être investi ou exposé jusqu'à 100% de son actif net en obligations et titres de créances de toutes natures :

- obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (notamment inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. Ces titres pourront être émis par des émetteurs des pays membres de l'OCDE ou des entreprises dont la notation est au minimum de BBB⁻ (S&P) ;
- produits de titrisation de toutes natures tels que notamment : des Asset Backed Securities (ABS), des Commercial Mortgage Backed Securities (CMBS), des Euro Collateralized (EC) et des Mortgage Backed Securities (MBS).

| | |
|--|---|
| <i>FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET</i> | <i>De 0 à 0,5</i> |
| <i>DEVISES DE LIBELLE DES TITRES</i> | <i>Toutes devises*</i> |
| <i>NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE</i> | <i>Néant**</i> |
| <i>FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES</i> | <i>Pays de la zone Euro : de 0% à 100% maximum de l'actif net</i> |
| | <i>Pays hors zone Euro : de 0 à 10% maximum de l'actif net</i> |

* *Le FCP est principalement investi en Euro.*

** *Les actifs libellés en devise autres que l'Euro sont systématiquement couverts contre le risque de change.*

Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Ces instruments pourront être acquis directement par le Compartiment ou faire l'objet d'acquisition ou de cession temporaire de titres.

• **Parts ou actions d'OPC**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement alternatif de type obligataire et/ou monétaire.

Les OPCVM et fonds d'investissement alternatifs sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger ;
- des fonds d'investissement alternatifs qui respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier

Ces OPCVM et fonds d'investissement alternatifs peuvent être gérés par des sociétés du Groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Compartiment peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt ;
- options de taux ;
- swaps de taux, de change, asset swap, asset currency swap, total return swap ; et

- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés action ; et
- réaliser l'objectif de gestion.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts ou actions d'OPC cotés, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ; et
- Obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés :

- pour prendre des positions sur l'évolution des taux courts européens ; et
- en couverture du portefeuille contre le risque de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

5. DEPOTS :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net, les titres pris en pension ne faisant l'objet d'aucune opération de cession subséquente, y compris temporaire, ni de remise en garantie.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au Compartiment.

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations seront du même type que celles éligibles à la rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous à l'exclusion des parts ou actions d'OPCVM.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance internationaux ». L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux :

L'orientation des cours des titres à taux fixe évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,5 se traduira ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 0,5% de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le Compartiment est investi.

- Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

- Risque de contrepartie :

Ce risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

- Risque lié à l'investissement en produits de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...) et présenter un risque de liquidité. Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque actions :

Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le risque action est systématiquement couvert.

- Risque de change :

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où certains des titres le composant sont libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risque de conflit d'intérêt :

Lors de la conclusion de contrats financiers ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la Société de Gestion peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation ou aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : trois mois

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037654 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011037605 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « O » : FR0011037670 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPCVM gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Elles portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « A » : 1 000 EUR

Parts « B » : 5 EUR

Parts « O » : 1 000 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ».

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|---|--------------------------------------|---|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5%* Parts « B » : 5%* Parts « O » : 5%* |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

* Cas d'exonération : souscriptions des OPC du groupe BNP PARIBAS

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ; et
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|--|------------------|--|
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM (TTC) <i>(incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement alternatifs)</i> | Actif net par an | Parts « A » : 1,50% Parts « B » : 1,50% Parts « O » : 1,50% |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (TTC) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC) | / | Néant |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES :

S'il est procédé à ce type d'opérations, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas Securities Services. Le produit de ces opérations (net des frais de l'Agent) est partagé par moitié entre le Compartiment et la Société de Gestion.

Le produit des pensions est intégralement perçu par le Compartiment.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

Le suivi de la relation entre la Société de Gestion et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et au responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de la Société de Gestion, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

COMPARTIMENT « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5 »

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

CODE ISIN : PARTS « A » : FR0011037688
 PARTS « B » : FR0011037696
 PARTS « O » : FR0011037704

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance internationaux

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Compartiment « THEAM I KLE GESTION EURIBOR 5 » (le « Compartiment ») est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

L'allocation entre les instruments financiers est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres : évolutions macro et micro-économiques, évolution des marchés de taux et évolution de la courbe des taux.

Le choix des instruments financiers de taux est effectué en fonction de leur liquidité, de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur et de la sensibilité future estimée du portefeuille aux déformations de la courbe des taux d'intérêt telles qu'anticipées par la Société de Gestion.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres...) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment) sur des marchés règlementés ;
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts afin de ne pas exposer le Compartiment au risque action.

- **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Une partie de l'actif du Compartiment pourra être investie en produits monétaires court terme (tels que notamment : BTF, BTAN d'une durée résiduelle inférieure à 18 mois, ECP, CDN, ...) libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension.

Ces actifs sont :

- soit directement à taux variable avec une référence sur l'Euribor 3 mois, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt (« swap de taux ») ;
- soit directement à taux fixe, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le Compartiment pourra également être investi ou exposé jusqu'à 100% de son actif net en obligations et titres de créances de toutes natures :

- obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (notamment inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. Ces titres pourront être émis par des émetteurs des pays membres de l'OCDE ou des entreprises dont la notation est au minimum de BBB⁻ (S&P) ;
- produits de titrisation de toutes natures tels que notamment : des Asset Backed Securities (ABS), des Commercial Mortgage Backed Securities (CMBS), des Euro Collateralized (EC) et des Mortgage Backed Securities (MBS).

| | |
|--|---|
| <i>FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET</i> | <i>De 0 à 0,5</i> |
| <i>DEVISES DE LIBELLE DES TITRES</i> | <i>Toutes devises*</i> |
| <i>NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE</i> | <i>Néant**</i> |
| <i>FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES</i> | <i>Pays de la zone Euro : de 0% à 100% maximum de l'actif net</i> |
| | <i>Pays hors zone Euro : de 0 à 10% maximum de l'actif net</i> |

* *Le FCP est principalement investi en Euro.*

** *Les actifs libellés en devise autres que l'Euro sont systématiquement couverts contre le risque de change.*

Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Ces instruments pourront être acquis directement par le Compartiment ou faire l'objet d'acquisition ou de cession temporaire de titres.

• **Parts ou actions d'OPC**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement alternatif, de type obligataire et/ou monétaire.

Les OPCVM et fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger ;
- des fonds d'investissement alternatifs de droit français ou étranger qui respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier

Ces OPCVM et fonds d'investissement alternatifs peuvent être gérés par des sociétés du Groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Compartiment peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt ;
- options de taux ;
- swaps de taux, de change, asset swap, asset currency swap, total return swap ; et

- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés action ; et
- réaliser l'objectif de gestion.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts ou actions d'OPC cotés, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ; et
- Obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés :

- pour prendre des positions sur l'évolution des taux courts européens ; et
- en couverture du portefeuille contre le risque de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

5. DEPOTS :

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :

Le Compartiment peut recourir dans la limite de 100% de son actif net aux opérations d'acquisition (prise en pension, emprunt de titres) et de cession (mise en pension, prêt de titres) temporaire de titres et dans la limite de 100% de son actif conformément aux dispositions du code monétaire et financier).

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net, les titres pris en pension ne faisant l'objet d'aucune opération de cession subséquente, y compris temporaire, ni de remise en garantie.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au Compartiment.

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations seront du même type que celles éligibles à la rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous à l'exclusion des parts ou actions d'OPCVM.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance internationaux ». L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux :

L'orientation des cours des titres à taux fixe évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,5 se traduira ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 0,5% de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le Compartiment est investi.

- Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

- Risque de contrepartie :

Ce risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

- Risque lié à l'investissement en produits de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...) et présenter un risque de liquidité. Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque actions :

Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le risque action est systématiquement couvert.

- Risque de change :

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où certains des titres le composant sont libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risque de conflit d'intérêt :

Lors de la conclusion de contrats financiers ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la Société de Gestion peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation ou aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : trois mois

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011037688 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011037696 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 1 000 000 d'euros Souscriptions ultérieures : Néant |

| | | | | | |
|-------------------------------|----------------|-----|---|-------------|--|
| Parts « O » : FR0011037704 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les Sociétés de Gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
|-------------------------------|----------------|-----|---|-------------|--|

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Elles portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « A » : 1 000 EUR

Parts « B » : 5 EUR

Parts « O » : 1 000 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et des systèmes de paiement dits « de gros montants ».

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

COMMISSIONS ET FRAIS :**COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|--|--------------------------------------|--|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5%* Parts « B » : 5%* Parts « O » : 5%* |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

| | | |
|---|---|-------|
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
|---|---|-------|

* Cas d'exonération : souscriptions des OPC du groupe BNP PARIBAS

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Compartiment a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ; et
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|---|------------------|--|
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM (TTC) <i>(incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC)</i> | Actif net par an | Parts « A » : 1,50% Parts « B » : 1,50% Parts « O » : 1,50% |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (TTC) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC) | / | Néant |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES :

S'il est procédé à ce type d'opérations, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché par le biais des services d'Agent de BNP Paribas Securities Services. Le produit de ces opérations (net des frais de l'Agent) est partagé par moitié entre l'OPCVM et la Société de Gestion.

Le produit des pensions est intégralement perçu par le Compartiment .

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

Le suivi de la relation entre la Société de Gestion et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et au responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de la Société de Gestion, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

COMPARTIMENT « THEAM I MARKET OPPORTUNITIES »

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

CODE ISIN : Parts « X » : FR0011186097

Parts « A » : FR0011549922

Parts « B » : FR0011549971

CLASSIFICATION : Diversifié

DELEGATAIRE DE LA GESTION FINANCIERE : BNP Paribas Investment Partners UK Limited

Cette délégation de la gestion financière porte sur la couverture du risque de change du portefeuille et/ou sur la couverture, par des opérations de change en devise de références de compartiments, des positions nettes de trésorerie libellées dans des devises autres que cette devise de référence.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du compartiment « THEAM I MARKET OPPORTUNITIES » (ci-après le « Compartiment ») est, sur un horizon d'investissement de 3 ans, de surperformer l'EONIA (déduction faite des frais de gestion) et de générer une performance absolue tout en respectant un budget de risque (mesuré par le « Drawdown » annuel maximal entre chaque exercice), limité à 25%. Compte tenu de ce budget de risque, la performance du Compartiment est susceptible de connaître une amplitude significative. La Société de Gestion cherchera, de manière discrétionnaire, par une approche d'analyse technique dynamique détaillée ci-dessous, à tirer profit des événements de marché significatifs, en les anticipant à la hausse comme à la baisse.

INDICATEUR DE REFERENCE :

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le Compartiment ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Cependant, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle du taux monétaire, soit le taux EONIA.

EONIA signifie Euro OverNight Index Average. EONIA est le taux monétaire de référence dans la zone euro.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion tout en respectant un budget de risque limité à 25% par exercice de l'actif du Compartiment, la Société de Gestion met en œuvre au sein du Compartiment une stratégie consistant en une analyse technique dynamique des marchés, fondée notamment sur :

- l'étude de la volatilité,
- l'analyse des cycles de marchés (identification d'extremums et de tendances), et
- l'analyse de plusieurs horizons temporels.

Le budget de risque correspond ainsi à la proportion de l'actif qui, au début de chaque exercice, sera utilisée pour investir dans la stratégie.

Cette stratégie est constituée :

- de stratégies optionnelles pouvant générer un fort effet de levier, structurellement acheteuses, prises sur les marchés mondiaux (développés et émergents) sur toutes classes d'actifs : actions, taux, change, indices de crédit, indices de contrats à terme et volatilité,
- de positions « delta one » (positions dont le prix varie avec la même amplitude que le sous-jacent, avec ou sans effet de levier) sur les mêmes classes d'actifs. Celles-ci sont uniquement utilisées dans le but de couvrir les stratégies optionnelles.

En particulier, les stratégies optionnelles sur volatilité sont mise en œuvre d'une part, via une exposition, positive ou négative, à la volatilité implicite des indices de marchés, d'autre part, à travers la mise en place d'arbitrages entre volatilité implicite et volatilité réalisée sur ces mêmes indices, ou encore entre volatilités implicites à différentes échéances. Au sein de ces stratégies sur volatilité, des stratégies de dispersion consistant en une position anticipant un mouvement entre la volatilité d'un indice et celle de ses constituants pourront également être mises en place. En outre ces stratégies seront mises en œuvre via l'utilisation d'instruments dérivés listés (futures et options sur indices de volatilité) et conclus de gré à gré (swaps).

Les stratégies optionnelles ont des horizons de gestion qui peuvent aller de quelques jours à 3 ans maximum et restent majoritairement inférieures à un an ; les positions « delta one » sont mises en œuvre sur un horizon de court terme (moins d'un mois).

La mise en œuvre de ces stratégies optionnelles (choix des classes d'actifs, des instruments, des maturités, des prix d'exercice) au sein du Compartiment est le résultat du processus suivant :

- analyse, marché par marché, des états permettant d'identifier les opportunités (extremums, tendances) pour une certaine unité de temps,
- approche dynamique, via l'analyse de plusieurs horizons temporels, des opportunités identifiées en vue d'optimiser le « market timing ».

Le calibrage de chacune des stratégies optionnelles au sein du Compartiment s'effectue selon une approche en budget de risque, en tenant compte de l'évaluation des indicateurs de risque suivants :

- Value at Risk¹ (VaR) : elle est calculée avec un niveau de confiance de 99% à horizon 20 jours ouvrables à partir d'une méthode probabiliste sur tout le portefeuille ;
- « Drawdown » annuel maximal : il représente la perte maximale du Compartiment et est évalué relativement à la première valeur liquidative de chaque exercice en tenant compte de l'approche en budget de risque limité à 25%.

A partir de mars 2013, la Société de Gestion déterminera le calibrage de chacune des stratégies, chaque début d'exercice durant une période de deux semaines. Les stratégies optionnelles pourront ainsi être mises en œuvre par la suite en fonction des souscriptions reçues, la période ci-avant correspondant à la période durant laquelle les investisseurs peuvent souscrire des parts du Compartiment sans frais. Par la suite, en dehors de ces périodes de deux semaines, les frais prévus doivent permettre au Compartiment de faire face aux coûts supplémentaires engendrés par les souscriptions qui n'auront pu être prises en compte pour la mise en œuvre des stratégies optionnelles en début d'exercice.

Pour l'une ou l'autre des stratégies optionnelles mise en œuvre, la Société de Gestion pourra placer des « ordres stop » dans le marché, c'est-à-dire des ordres de clôture de position. Ces ordres permettent notamment de limiter la perte maximale potentielle d'une stratégie optionnelle donnée.

Le suivi du risque au niveau du portefeuille global se fait par une méthode probabiliste de calcul de VaR. Le niveau de VaR maximum autorisé est de 20% sur un horizon de 20 jours ouvrables avec un niveau de confiance de 99%, ce qui signifie que dans 99% des cas, le risque de baisse du fonds sur 20 jours ouvrables est limité à 20%.

Le levier indicatif pourra représenter jusqu'à 10 fois l'actif net du Compartiment. Cependant, en fonction de la volatilité des sous-jacents et des stratégies optionnelles implémentées, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Les limites nettes d'exposition aux différentes classes d'actifs du Compartiment sont les suivantes :

| Classes d'actifs | minimum | maximum |
|----------------------------------|---------|---------|
| Actions | -100% | +100% |
| Taux (fourchette de sensibilité) | -15 | +15 |
| Change | -300% | +300% |
| Crédit | -100% | +100% |
| Volatilité | -30% | +30% |

¹ La Value at Risk est un outil statistique de mesure de risque qui ne permet en aucun cas de constituer une forme de garantie ou de protection du capital investi ou de garantir un niveau de performance minimum.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment) sur des marchés règlementés ;
- émis en euro ou en devises étrangères ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

- **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Le Compartiment peut être investi en obligations de toute nature, ainsi qu'en titres de créance négociables. Ces instruments sont notamment composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension et bénéficient lors de leur acquisition :

- d'une notation minimale court terme A-3 (Standard & Poor's), P-3 (Moody's) ou équivalente ;
- d'une notation minimale long terme BB- (Standard & Poor's) ou Ba3 (Moody's) ou équivalente.

Le Compartiment est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -15 à +15. Les titres de créances et les instruments du marché monétaire pourront représenter jusqu'à 100 % de l'actif du Compartiment.

- **Parts ou actions d'OPCVM :**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger;
- des FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de Gestion ou des sociétés qui lui sont liées.

- **Instruments dérivés :**

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme règlementés, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant ou conclure des contrats financiers de gré à gré.

Le Compartiment peut recourir aux instruments suivants :

- futures et forwards sur actions, indices action, change, taux d'intérêt, indices de crédit, indices de volatilité ;
- options sur actions, indices action, change, taux d'intérêt, indices de crédit, indices de volatilité ;
- swaps de performance, equity swaps, swaps de taux, de change, sur indices de crédit, de volatilité, asset swap, asset currency swap, total return swap ;
- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés action. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite ;
- réaliser l'objectif de gestion, en s'exposant ou en se surexposant aux diverses classes d'actifs mentionnées dans la stratégie d'investissement.

Le levier indicatif liés à l'utilisation d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 10 fois l'actif net du Compartiment. Cependant, en fonction de la volatilité des sous-jacents et des stratégies optionnelles implémentées, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPC à liquidité quotidienne, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

- **Instruments intégrant des dérivés :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ;
- obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés :

- pour prendre des positions sur l'évolution des taux courts européens ;
- en couverture du portefeuille contre le risque de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

- **Dépôts :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

- **Emprunts d'espèces :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Nature des opérations utilisées : Le Compartiment peut recourir aux opérations d'acquisition (prise en pension, emprunt de titres) et de cession (mise en pension, prêt de titres) temporaire de titres conformément aux dispositions du code monétaire et financier dans le cadre de la gestion de la trésorerie et l'optimisation des revenus du Compartiment et éventuellement afin de contribuer à l'effet de levier du Compartiment.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Commissions et Frais » ci-dessous.

PROFIL DE RISQUE :

Le portefeuille sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est classé « Diversifié ». L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :**
L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire :**
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (notamment d'actions, d'indices action, de taux, de change, de crédit et de volatilité). Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de marché actions :**
Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap), ces derniers pouvant présenter des risques pour les investisseurs et effectuer des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Ce risque est également lié à l'exposition du Compartiment aux marchés des pays émergents, dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent, pour certains d'entre eux, s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En cas de mouvement défavorable des marchés actions pour le Compartiment, sa valeur liquidative peut diminuer.
- **Risque de taux :**
L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt.
Par exemple, une sensibilité de 15 se traduit, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 15% de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de change :**
Le Compartiment étant libellé en euro, le risque de change est lié à la baisse des devises de référence (autres que l'euro) des instruments financiers utilisés par le Compartiment. Une forte variation des taux de change entre les devises et l'euro pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de contrepartie :**
Le Compartiment sera exposé à un risque de contrepartie compte tenu de la conclusion d'instruments financiers à terme de gré à gré ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le risque de contrepartie s'entend comme les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une autre contrepartie en cas de défaillance de cette dernière. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au Compartiment conformément à la réglementation en vigueur.
- **Risque de crédit :**
Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur des titres de créance dans lesquels le Compartiment est investi. Ce risque est également lié à l'utilisation de dérivés de crédit.

Les investissements effectués en ayant recours aux instruments dérivés de crédit, dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner des moins values

significatives en cas de nécessité de vente de ces actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative du Compartiment pourrait baisser.

- Risque de volatilité :
Le Compartiment pourra être exposé à la volatilité implicite des marchés d'actions, de taux, et de change, à la hausse comme à la baisse, au travers d'OPC ou de produits dérivés. Par exemple, dans l'hypothèse d'un investissement positif sur la volatilité, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser en cas de baisse de la volatilité implicite.
- Risque lié au fort effet de levier :
Du fait que les produits dérivés requièrent un versement initial faible, une variation minimale de l'actif sous-jacent peut générer un gain ou une perte importante en proportion de l'investissement initial. Le Compartiment peut recourir à du levier aux travers des emprunts d'espèce ou de titres en utilisant des instruments financiers spécifiques. Le Compartiment pourra avoir une exposition brute maximale supérieure à 200% car il n'est pas suivi en méthode linéaire mais en méthode probabiliste avec une limite en VaR. Ce levier permet d'accroître les gains potentiels mais également accentue les risques de perte ce qui peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.
- Risque lié à la conclusion d'opérations avec des contreparties liées :
Lors de la conclusion de contrats financiers ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la Société de Gestion peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

Le Compartiment est par ailleurs exposé au risque accessoire lié à l'investissement dans certains OPCVM.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Parts « X » : tous souscripteurs. Compartiment dédié plus particulièrement aux OPCVM de droit français ou étranger et aux mandats de gestion de portefeuille gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

Parts « A » : tous souscripteurs.

Parts « B » : tous souscripteurs.

Ce Compartiment s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir dans un fonds diversifié offrant la souplesse d'une gestion effectuée notamment au travers de nombreux types d'instruments financiers et cherchant à obtenir une performance supérieure à celle du marché monétaire sur la période d'investissement par une diversification sur les marchés d'actions, d'indices action, de taux, de change, de crédit et de volatilité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre situation financière, de vos besoins actuels et sur la période d'investissement recommandé de 3 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 3 ans

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|---|
| Parts « X » : FR0011186097 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : 50 000 euros à l'exception des OPCVM gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas pour lesquels il n'y a pas de montant minimum de souscription Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « A » : FR0011549922 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs | En millième | Souscriptions initiales : 10 000 euros Souscriptions ultérieures : Néant |
| Parts « B » : FR0011549971 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs | En millième | Souscriptions initiales : 10 000 euros Souscriptions ultérieures : Néant |

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext), jusqu'à 13 heures, heure de Paris. Les demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour, soit à cours inconnu.

Les demandes de souscription et de rachat portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de parts, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues les weekend et jours fériés sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « X » : EUR 100

Parts « A » : EUR 100

Parts « B » : EUR 100.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext). Elle est calculée le jour ouvré suivant.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION :

Parts « X » : 50 000 euros à l'exception des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas pour lesquels il n'y a pas de montant minimum de souscription.

Parts « A » : 10 000 euros.

Parts « B » : 10 000 euros.

DECIMALISATION DES PARTS : Millième de parts.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE : Dernier Jour de Bourse de Paris du mois de mars (1^{er} exercice : dernier Jour de Bourse de Paris du mois de mars 2013).

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises du Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au Compartiment reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS : | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|---|--------------------------------------|---|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative x nombre de parts | 5% maximum Néant pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative par un même porteur personne morale Néant pour les OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative x nombre de parts | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, les cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Compartiment a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment.
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT : | ASSIETTE | TAUX / BAREME (TTC) |
|--|-----------|--|
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction et de surperformance) | Actif net | Parts « X » : 0,40% TTC maximum par an Parts « A » : 0,60% TTC maximum par an Parts « B » : 1,50% TTC maximum par an |
| FRAIS INDIRECTS MAXIMUM TTC (commissions et frais de gestion) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM | / | Néant |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (*) | Actif Net | Parts « X », « A » et « B » : 20% TTC maximum par an au-delà de la performance nette de l'EONIA ² capitalisé selon un mécanisme de High Water Mark dans les conditions décrites ci-dessous |

(*) DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES (COMMISSION DE SURPERFORMANCE) :

L'assiette de calcul du montant des frais de gestion variables est l'actif net global quotidien (actif net global après imputation des frais de gestion fixes et avant imputation des frais de gestion variables). Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative, dès la création du Compartiment le 22 mars 2012 et seront définitivement perçus pour la première fois le dernier Jour de Bourse de Paris du mois de mars 2013.

En cas de sous performance du Compartiment par rapport à la valeur liquidative établie à la date de clôture de chaque exercice capitalisée depuis ce jour au taux de référence, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provision à hauteur des dotations existantes.

Le compte de provision ne peut présenter qu'un solde positif ou nul ; en aucun cas il ne peut être négatif.

La commission de surperformance est égale au cumul des dotations et des reprises de provisions opérées à chaque valeur liquidative au cours d'un exercice.

La commission de surperformance est perçue définitivement à la clôture de chaque exercice (dernier jour de bourse du mois de mars) et devient acquise à la Société de Gestion. En outre, la commission de surperformance tient compte du principe de « High Water Mark ». Le High Water Mark sera égal à la plus haute valeur liquidative atteinte à une date anniversaire (i.e. le dernier jour de bourse du mois de mars de chaque année) sur laquelle des frais de surperformance ont été prélevés.

En cas de rachat, la part de la provision pour frais de gestion variables correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion, et vient en dotation à la provision pour frais de gestion variables définitifs. La part de la provision pour frais de gestion variables correspondant aux parts restant dans le Compartiment est appelée provision pour frais de gestion variables disponibles (car pouvant être remise en cause durant l'exercice concerné).

REGIME FISCAL :

AVERTISSEMENT :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

² Taux de référence utilisé pour le calcul de la commission de surperformance : EONIA, tel que publié par la Banque Centrale Européenne et consultable sur page Reuters (« EONIA= ») et Bloomberg (« EONIA Index »).

PROCEDURE D'EXECUTION ET DE SELECTION :

Les intermédiaires sont désignés par la Société de Gestion au terme d'une procédure de mise en concurrence des contreparties ou brokers, avec lesquels elle initie, pour le compte du Compartiment, les opérations de marché lui permettant de réaliser son objectif de gestion.

REMUNERATION SUR LES OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les rémunérations sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne font l'objet d'aucun partage et sont entièrement acquises au Compartiment.

La rémunération provenant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sera acquise au Compartiment.

COMPARTIMENT « THEAM I FX OPPORTUNITIES »

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

CODE ISIN : PART « I » : FR0011350701

CLASSIFICATION : Diversifié.

DELEGATAIRE DE LA GESTION FINANCIERE : BNP Paribas Investment Partners UK Limited

Cette délégation de la gestion financière porte sur la couverture du risque de change du portefeuille et/ou sur la couverture, par des opérations de change en devise de références de compartiments, des positions nettes de trésorerie libellées dans des devises autres que cette devise de référence.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du compartiment « THEAM I FX OPPORTUNITIES » (ci-après le « Compartiment ») est, sur un horizon d'investissement de 5 ans, de surperformer l'EONIA (déduction faite des frais de gestion) et de générer une performance absolue en mettant en œuvre différentes stratégies d'investissement sur le marché des changes, détaillées ci-dessous, tout en respectant un objectif de volatilité annualisée de 13% en moyenne.

INDICATEUR DE REFERENCE :

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le Compartiment ne peut être comparé à aucun indicateur de référence. Cependant, la performance du Compartiment pourra être comparée a posteriori à celle du taux monétaire, soit le taux EONIA.

EONIA signifie Euro OverNight Index Average. EONIA est le taux monétaire de référence dans la zone euro.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

2. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la Société de Gestion interviendra activement sur le marché des changes et mettra en œuvre au sein du Compartiment plusieurs stratégies complémentaires et décorréliées les unes des autres sur différents horizons temporels :

- A moins d'un mois, des positions tactiques seront prises :
 - o de manière discrétionnaire d'une part, fondées sur l'étude des cycles de marché, de la volatilité et des corrélations du marché des changes avec les autres classes d'actifs,
 - o à l'aide d'un modèle propriétaire systématique d'autre part, basées sur des stratégies de suivi de tendance statique et dynamique et des stratégies de portage ;
- Au-delà d'un mois, une approche macroéconomique globale « top-down » sera menée et aboutira à des prises de positions stratégiques.

Les stratégies seront essentiellement mises en œuvre à partir d'instruments dérivés tels que des contrats à terme, des futures et des options de change (sans que cela ne soit limitatif). Ces positions pourront générer un fort effet de levier et le Compartiment pourra ainsi se surexposer au change.

En outre, l'allocation du risque entre les différentes stratégies est dynamique et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par la Société de Gestion.

Enfin, le calibrage de chacune des stratégies au sein du Compartiment s'effectue selon une approche en budget de risque, en tenant compte :

- de l'objectif de volatilité annualisée de 13% en moyenne ;
- du rendement ajusté du risque attendu par la Société de Gestion pour chacune des stratégies ;

- des indicateurs de risque suivants :
 - o Value at Risk³ (VaR),
 - o perte maximale.

Pour l'une ou l'autre des stratégies mise en œuvre, la Société de Gestion pourra placer des « ordres stop » dans le marché, c'est-à-dire des ordres de clôture de position. Ces ordres permettent notamment de limiter la perte maximale potentielle d'une stratégie donnée.

Le suivi du risque est effectué à la fois au niveau des positions, au niveau des stratégies et au niveau du portefeuille du Compartiment. Le suivi du risque global se fait par une méthode probabiliste de calcul de VaR. Le niveau de VaR maximum autorisé est de 20% sur un horizon de 20 jours ouvrables avec un niveau de confiance de 99%, ce qui signifie que dans 99% des cas, le risque de baisse du Compartiment sur 20 jours ouvrables est limité à 20%.

Le levier indicatif pourra représenter jusqu'à 10 fois l'actif net du Compartiment. Cependant, en fonction de la volatilité des sous-jacents et des stratégies mises en œuvre, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

L'exposition aux stratégies de change pourra représenter jusqu'à 100% de la VaR du portefeuille.

3. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées sur des marchés réglementés ;
- émis en euro ou en devises étrangères ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

- **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Le Compartiment peut être investi en obligations de toute nature, ainsi qu'en titres de créance négociables. Ces instruments sont notamment composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension et bénéficient lors de leur acquisition :

- d'une notation minimale court terme A-3 (Standard & Poor's), P-3 (Moody's) ou équivalente ;
- d'une notation minimale long terme BB- (Standard & Poor's) ou Ba3 (Moody's) ou équivalente.

Le Compartiment est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -1 à +1. Les titres de créances et les instruments du marché monétaire pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif du Compartiment.

- **Parts ou actions d'OPC :**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et de fonds d'investissement alternatifs.

Les OPCVM et les fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger ;
- des fonds d'investissement de droit français ou étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM et fonds d'investissement alternatifs peuvent être gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

- **Instruments dérivés :**

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant ou conclure des contrats financiers de gré à gré.

Le Compartiment peut recourir aux instruments suivants :

³La Value at Risk est un outil statistique de mesure de risque qui ne permet en aucun cas de constituer une forme de garantie ou de protection du capital investi ou de garantir un niveau de performance minimum.

- futures et contrats à terme sur actions, indices action, change, taux d'intérêt, indices de crédit, indices de contrats à terme sur matières premières, indices de volatilité ;
- options sur actions, indices action, change, taux d'intérêt, indices de crédit, indices de contrats à terme sur matières premières, indices de volatilité ;
- swaps de performance, equity swaps, swaps de taux, de change, sur indices de crédit, sur indices de contrats à terme sur matières premières, de volatilité, asset swap, asset currency swap, total return swap ;
- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou des marchés action. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite ;
- réaliser l'objectif de gestion, en s'exposant ou en se surexposant au change.

Le levier indicatif lié à l'utilisation d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 10 fois l'actif net du Compartiment. Cependant, en fonction de la volatilité des sous-jacents et des stratégies mises en œuvre, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts ou actions d'OPC cotés, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

- **Instruments intégrant des dérivés :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ;
- obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés afin de couvrir le portefeuille et d'augmenter son exposition au risque de marché actions, au risque de change, au risque de taux, au risque de crédit, au risque lié à l'utilisation de produits dérivés sur indices de contrats à terme sur matières premières et au risque de volatilité.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. La Société de Gestion ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

- **Dépôts :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

- **Emprunts d'espèces :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Nature des opérations utilisées : Le Compartiment peut recourir aux opérations d'acquisition (prise en pension, emprunt de titres) et de cession (mise en pension, prêt de titres) temporaire de titres conformément

aux dispositions du code monétaire et financier dans le cadre de la gestion de la trésorerie et l'optimisation des revenus du Compartiment et éventuellement afin de contribuer à l'effet de levier du Compartiment.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Commissions et Frais » ci-dessous.

PROFIL DE RISQUE :

Le portefeuille sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est classé « Diversifié ».

L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (notamment d'actions, d'indices action, de taux, de change, de crédit, de matières premières et de volatilité). Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Risque de marché actions

Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap), ces derniers pouvant présenter des risques pour les investisseurs et effectuer des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Ce risque est également lié à l'exposition du Compartiment aux marchés des pays émergents, dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent, pour certains d'entre eux, s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En cas de mouvement défavorable des marchés actions pour le Compartiment, sa valeur liquidative peut diminuer.

- Risque de taux

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt.

Par exemple, une sensibilité de 1 se traduit, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 1% de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de change

Le Compartiment étant libellé en euro, le risque de change est lié à la baisse des devises de référence (autres que l'euro) des instruments financiers utilisés par le Compartiment. Une forte variation des taux de change entre les devises et l'euro pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés sur indices de contrats à terme sur matières premières

Les produits dérivés sur indices de contrats à terme sur matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. En effet, l'évolution du prix des matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire au niveau des réserves naturelles estimées notamment dans le cas des produits sur l'énergie. En outre, les produits dérivés sur indice de matières premières

peuvent ne pas évoluer dans le même sens que les marchés de matières premières. Dans de tels cas, l'utilisation de ces produits dérivés pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de contrepartie

Le Compartiment sera exposé à un risque de contrepartie compte tenu de la conclusion d'instruments financiers à terme de gré à gré ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le risque de contrepartie s'entend comme les pertes encourues par le Compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une autre contrepartie en cas de défaillance de cette dernière. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au Compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

- Risque de crédit

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur des titres de créance dans lesquels le Compartiment est investi. Ce risque est également lié à l'utilisation de dérivés de crédit.

Les investissements effectués en ayant recours aux instruments dérivés de crédit, dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner des moins values significatives en cas de nécessité de vente de ces actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative du Compartiment pourrait baisser.

- Risque de volatilité

Le Compartiment pourra être exposé à la volatilité implicite des marchés d'actions, de taux, de change et d'indices de contrats à terme sur matières premières, à la hausse comme à la baisse, au travers d'OPC ou de produits dérivés. Par exemple, dans l'hypothèse d'un investissement positif sur la volatilité, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser en cas de baisse de la volatilité implicite.

- Risque lié au fort effet de levier

Du fait que les produits dérivés requièrent un versement initial faible, une variation minimale de l'actif sous-jacent peut générer un gain ou une perte importante en proportion de l'investissement initial. Le Compartiment peut recourir à du levier aux travers de titres en utilisant des instruments financiers spécifiques. Le Compartiment pourra avoir une exposition brute maximale supérieure à 200% car il n'est pas suivi par la méthode du calcul de l'engagement mais en méthode probabiliste avec une limite en VaR. Ce levier permet d'accroître les gains potentiels mais également accentue les risques de perte ce qui peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à la conclusion d'opérations avec des contreparties liées :

Lors de la conclusion de contrats financiers ou d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la Société de Gestion peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la Société de Gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la Société de Gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la Société de Gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

Le Compartiment est par ailleurs exposé au risque accessoire lié à l'investissement dans certains OPCVM.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Parts « I » : tous souscripteurs. Compartiment dédié plus particulièrement aux OPC de droit français ou étranger et aux mandats de gestion de portefeuille gérés par THEAM.

Ce Compartiment s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir dans un fonds diversifié exploitant le potentiel du marché des changes et cherchant à obtenir une performance supérieure à celle du marché monétaire sur la période d'investissement.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de votre situation. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre situation financière, de vos besoins actuels et sur la période d'investissement recommandé de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 5 ans.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « I » : FR0011350701 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier | En millième | Souscriptions initiales : 100 000 euros à l'exception des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas pour lesquels il n'y a pas de montant minimum de souscription Souscriptions ultérieures : Néant |

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext), jusqu'à 13 heures, heure de Paris. Les demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Les demandes de souscription et de rachat portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de parts, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues les weekend et jours fériés sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées au plus tard le cinquième jour ouvré suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « I » : EUR 100

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext). Elle est calculée le jour ouvré suivant.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION :

Parts « I » : 100 000 euros pour la souscription initiale à l'exception des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas pour lesquels il n'y a pas de montant minimum de souscription.

DECIMALISATION DES PARTS : Millième de parts.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE : Dernier Jour de Bourse de Paris du mois de mars (1^{er} exercice : dernier Jour de Bourse de Paris du mois de mars 2014).

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises du Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au Compartiment reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS : | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|---|--------------------------------------|--|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative x nombre de parts | Parts « I » : 5% à partir du 20/12/2012 après 13 heures, heure de Paris Néant pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre de parts et effectuées sur la même valeur liquidative par un même porteur personne morale Néant pour les OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, les cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Compartiment a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment.
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT : | ASSIETTE | TAUX / BAREME (TTC) |
|--|-----------|--|
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction et de surperformance) | Actif net | Parts « I » : 0,40% TTC maximum par an |

| | | |
|--|-----------|---|
| FRAIS INDIRECTS MAXIMUM TTC (commissions et frais de gestion) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM | / | Néant |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (*) | Actif Net | Parts « I » : 20% TTC maximum par an au-delà de la performance nette de l'EONIA ⁴ capitalisé dans les conditions décrites ci-dessous selon un mécanisme de High Water Mark |

(*) DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES (COMMISSION DE SURPERFORMANCE) :

L'assiette de calcul du montant des frais de gestion variables est l'actif net global quotidien (actif net global après imputation des frais de gestion fixes et avant imputation des frais de gestion variables). Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative, dès la création du Compartiment le 20/12/2012 et seront définitivement perçues pour la première fois le dernier Jour de Bourse de Paris du mois de mars 2014.

En cas de sous performance du Compartiment par rapport à la valeur liquidative établie à la date de clôture de chaque exercice capitalisée depuis ce jour au taux de référence EONIA, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provision à hauteur des dotations existantes.

Le compte de provision ne peut présenter qu'un solde positif ou nul ; en aucun cas il ne peut être négatif.

La commission de surperformance est égale au cumul des dotations et des reprises de provisions opérées à chaque valeur liquidative au cours d'un exercice.

La commission de surperformance est perçue définitivement à la clôture de chaque exercice (dernier jour de bourse du mois de mars) et devient acquise à la Société de Gestion. En outre, la commission de surperformance tient compte du principe de « High Water Mark ». Le High Water Mark sera égal à la plus haute valeur liquidative atteinte à une date anniversaire (i.e. le dernier jour de bourse du mois de mars de chaque année) sur laquelle des frais de surperformance ont été prélevés.

En cas de rachat, la part de la provision pour frais de gestion variables correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion, et vient en dotation à la provision pour frais de gestion variables définitifs. La part de la provision pour frais de gestion variables correspondant aux parts restant dans le Compartiment est appelée provision pour frais de gestion variables disponibles (car pouvant être remise en cause durant l'exercice concerné).

REGIME FISCAL :

AVERTISSEMENT :

Selon votre régime fiscal les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

PROCEDURE D'EXECUTION ET DE SELECTION :

Les intermédiaires sont désignés par la Société de Gestion au terme d'une procédure de mise en concurrence des contreparties ou brokers, avec lesquels elle initie, pour le compte du Compartiment, les opérations de marché lui permettant de réaliser son objectif de gestion.

REMUNERATION SUR LES OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les rémunérations sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne font l'objet d'aucun partage et sont entièrement acquises au Compartiment.

⁴ Taux de référence utilisé pour le calcul de la commission de surperformance : EONIA, tel que publié par la Banque Centrale Européenne et consultable sur page Reuters (« EONIA= ») et Bloomberg (« EONIA Index »).

La rémunération provenant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sera acquise au Compartiment.

COMPARTIMENT « THEAM I KGE B1 »

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

CODE ISIN : PARTS « A » : FR0011442144
PARTS « O » : FR0011442151

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Compartiment « THEAM I KGE B1 » (le « Compartiment ») est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois (code Bloomberg : EUR003M Index). Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

L'allocation entre les instruments financiers est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres : évolutions macro et micro-économiques, évolution des marchés de taux et évolution de la courbe des taux.

Le choix des instruments financiers de taux est effectué en fonction de leur liquidité, de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur et de la sensibilité future estimée du portefeuille aux déformations de la courbe des taux d'intérêt telles qu'anticipées par la Société de Gestion.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

• **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres...) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment) sur des marchés réglementés ;
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts afin de ne pas exposer le Compartiment au risque action.

• **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Une partie de l'actif du Compartiment pourra être investie en produits monétaires court terme (tels que notamment : BTF, BTAN d'une durée résiduelle inférieure à 18 mois, ECP, CDN, BOT⁵...) libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension.

Ces actifs sont :

⁵ Buoni Ordinari del Tesoro, billets de trésorerie émis par l'Etat italien.

- soit directement à taux variable avec une référence sur l'Euribor 3 mois, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt (« swap de taux ») ;
- soit directement à taux fixe, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le Compartiment pourra également être investi ou exposé jusqu'à 100% de son actif net en obligations et titres de créances de toutes natures :

- obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (notamment inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. A l'exception des titres émis par l'Etat italien et des titres émis par BNP Paribas ou l'une de ses filiales, ces titres bénéficieront lors de leur acquisition d'une notation émetteur minimale de catégorie « Investment Grade » soit une notation minimale émetteur équivalente à BBB- (Standard & Poor's) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou A-3 (Standard & Poor's) et/ou P-3 (Moody's). En cas de différence de notation entre les 2 agences, la notation « émetteur » retenue sera la meilleure des deux.

En cas de dégradation de la notation des titres émis par l'Etat italien et des titres émis par BNP Paribas ou l'une de ses filiales, le porteur pourra être exposé à un risque de crédit « High Yield ».

- produits de titrisation de toutes natures tels que notamment : des Asset Backed Securities (ABS), des Commercial Mortgage Backed Securities (CMBS), des Euro Collateralized (EC) et des Mortgage Backed Securities (MBS). Ces titres bénéficieront lors de leur acquisition d'une notation émetteur minimale de catégorie « Investment Grade » soit une notation minimale émetteur équivalente à BBB- (Standard & Poor's) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou A-3 (Standard & Poor's) et/ou P-3 (Moody's). En cas de différence de notation entre les 2 agences, la notation « émetteur » retenue sera la meilleure des deux.

| | |
|--|---|
| <i>FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET</i> | <i>De 0 à 1</i> |
| <i>DEVICES DE LIBELLE DES TITRES</i> | <i>Toutes devises*</i> |
| <i>NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE</i> | <i>Néant**</i> |
| <i>FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES</i> | <i>Pays de la zone Euro : de 0% à 100% maximum de l'actif net</i> |
| | <i>Pays hors zone Euro : de 0 à 10% maximum de l'actif net</i> |

* Le Compartiment est principalement investi en Euro.

** Les actifs libellés en devise autres que l'Euro sont systématiquement couverts contre le risque de change.

Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Ces instruments pourront être acquis directement par le Compartiment ou faire l'objet d'acquisition ou de cession temporaire de titres.

- **Parts ou actions d'OPC**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et de fonds d'investissement alternatifs.

Les OPCVM et les fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger ;
- des fonds d'investissement de droit français ou étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM et fonds d'investissement alternatifs peuvent être gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

- **Instruments dérivés :**

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Compartiment peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt ;
- options de taux ;
- swaps de taux, de change, asset swap, asset currency swap, total return swap ; et
- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés action ;
- réaliser l'objectif de gestion.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marchés monétaires, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPC à liquidité quotidienne, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

- **Instruments intégrant des dérivés :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ; et
- Obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés :

- pour prendre des positions sur l'évolution des taux courts européens ; et
- en couverture du portefeuille contre le risque de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

- **Dépôts :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

- **Emprunts d'espèces :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas temporairement à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net, les titres pris en pension ne faisant l'objet d'aucune opération de cession subséquente, y compris temporaire, ni de remise en garantie.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au Compartiment.

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations seront du même type que celles éligibles à la rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous à l'exclusion des parts ou actions d'OPCVM.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux :

L'orientation des cours des titres à taux fixe évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment, ici compris dans une fourchette de 0 à 1. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 1 se traduira ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 1% de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créances dans lesquels le Compartiment est investi.

- Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

- Risque de contrepartie :

Ce risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

- Risque lié à l'investissement en produits de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...) et présenter un risque de liquidité. Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque actions :

Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le risque action est systématiquement couvert.

- Risque de change :

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où certains des titres le composant sont libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risque lié à la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titre avec des contreparties liées :

Lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la société peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la société de gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la société de gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation, aux OPC gérés par les autres sociétés de gestion du groupe BNP Paribas et aux entités du groupe BNP Paribas.

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : trois mois

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011442144 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation. | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

| | | | | | |
|-------------------------------|----------------|-----|--|-------------|--|
| Parts « O » : FR0011442151 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas et les entités du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
|-------------------------------|----------------|-----|--|-------------|--|

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Elles portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNE POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS PAR DELEGATION : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « A » : 1 000 EUR

Parts « O » : 1 000 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET⁶.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et du système TARGET) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|--|--------------------------------------|---|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5%* Parts « O » : 5% |

⁶ Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system, système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel.

| | | |
|--|--|--|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |
| COMMISSION DE RACHAT MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5% Parts « O » : 5% |
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

* Cas d'exonération : souscriptions des OPC pour lesquels THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Compartiment a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|--|------------------|--|
| FRAIS DE GESTION ET FRAIS DE GESTION EXTERNES (CAC, dépositaire ...) MAXIMUM (TTC) | Actif net par an | Parts « A » : 1,50% Parts « O » : 1,50% |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (TTC) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC) | / | Néant |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES :

Le produit des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres est intégralement perçu par le Compartiment et la société de gestion ne perçoit aucune rémunération spécifique au titre de cette activité.

Par ailleurs, aucune commission de mouvement n'est facturée au Compartiment au titre des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titre effectuées pour le compte du Compartiment.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

Le suivi de la relation entre la Société de Gestion et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et au responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des

prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de la Société de Gestion, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

COMPARTIMENT « THEAM I KGE B2 »

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

CODE ISIN : PARTS « A » : FR0011442177

PARTS « O » : FR0011442185

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Compartiment « THEAM I KGE B2 » (le « Compartiment ») est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois (code Bloomberg : EUR003M Index). Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

3. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

L'allocation entre les instruments financiers est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres : évolutions macro et micro-économiques, évolution des marchés de taux et évolution de la courbe des taux.

Le choix des instruments financiers de taux est effectué en fonction de leur liquidité, de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur et de la sensibilité future estimée du portefeuille aux déformations de la courbe des taux d'intérêt telles qu'anticipées par la Société de Gestion.

4. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- **Actions :**

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 100% maximum de son actif net en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres...) :

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du Compartiment) sur des marchés règlementés ;
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts afin de ne pas exposer le Compartiment au risque action.

- **Titres de créances et Instruments du marché monétaire :**

Une partie de l'actif du Compartiment pourra être investie en produits monétaires court terme (tels que notamment : BTF, BTAN d'une durée résiduelle inférieure à 18 mois, ECP, CDN, BOT⁷...) libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension.

⁷ Buoni Ordinari del Tesoro, billets de trésorerie émis par l'Etat italien.

Ces actifs sont :

- soit directement à taux variable avec une référence sur l'Euribor 3 mois, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt (« swap de taux ») ;
- soit directement à taux fixe, soit indirectement après adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de taux d'intérêt.

Le Compartiment pourra également être investi ou exposé jusqu'à 100% de son actif net en obligations et titres de créances de toutes natures :

- obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (notamment inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. A l'exception des titres émis par l'Etat italien et des titres émis par BNP Paribas ou l'une de ses filiales, ces titres bénéficieront lors de leur acquisition d'une notation émetteur minimale de catégorie « Investment Grade » soit une notation minimale émetteur équivalente à BBB- (Standard & Poor's) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou A-3 (Standard & Poor's) et/ou P-3 (Moody's). En cas de différence de notation entre les 2 agences, la notation « émetteur » retenue sera la meilleure des deux.

En cas de dégradation de la notation des titres émis par l'Etat italien et des titres émis par BNP Paribas ou l'une de ses filiales, le porteur pourra être exposé à un risque de crédit « High Yield ».

- produits de titrisation de toutes natures tels que notamment : des Asset Backed Securities (ABS), des Commercial Mortgage Backed Securities (CMBS), des Euro Collateralized (EC) et des Mortgage Backed Securities (MBS). Ces titres bénéficieront lors de leur acquisition d'une notation émetteur minimale de catégorie « Investment Grade » soit une notation minimale émetteur équivalente à BBB- (Standard & Poor's) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou A-3 (Standard & Poor's) et/ou P-3 (Moody's). En cas de différence de notation entre les 2 agences, la notation « émetteur » retenue sera la meilleure des deux.

| | |
|--|---|
| <i>FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET</i> | <i>De 0 à 1</i> |
| <i>DEVISES DE LIBELLE DES TITRES</i> | <i>Toutes devises*</i> |
| <i>NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE</i> | <i>Néant**</i> |
| <i>FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES</i> | <i>Pays de la zone Euro : de 0% à 100% maximum de l'actif net</i> |
| | <i>Pays hors zone Euro : de 0 à 10% maximum de l'actif net</i> |

* Le Compartiment est principalement investi en Euro.

** Les actifs libellés en devise autres que l'Euro sont systématiquement couverts contre le risque de change.

Les actifs libellés en devises autres que l'euro sont couverts systématiquement contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Ces instruments pourront être acquis directement par le Compartiment ou faire l'objet d'acquisition ou de cession temporaire de titres.

- **Parts ou actions d'OPC**

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC et de fonds d'investissement alternatif.

Les OPCVM et les fonds d'investissement alternatifs sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger;
- fonds d'investissement alternatif respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas.

- **Instruments dérivés :**

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Compartiment peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt ;
- options de taux ;
- swaps de taux, de change, asset swap, asset currency swap, total return swap ; et
- caps, floors.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés action ;
- réaliser l'objectif de gestion.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments dérivés.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution », ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marchés monétaires, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPC à liquidité quotidienne, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur.

Le Compartiment pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le Compartiment pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

- **Instruments intégrant des dérivés :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment peut également investir ou être exposé en instruments financiers intégrant des dérivés :

- EMTN, warrants, certificats structurés ;
- BMTN structurés ; et
- Obligations convertibles.

Ces instruments pourront être utilisés :

- pour prendre des positions sur l'évolution des taux courts européens ; et
- en couverture du portefeuille contre le risque de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du Compartiment. Le gérant ne cherche pas à surexposer le portefeuille via les instruments intégrant des dérivés.

Les éventuels bons ou droits détenus à la suite d'opérations affectant les instruments en portefeuille sont autorisés.

- **Dépôts :**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Compartiment pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

- **Emprunts d'espèces :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas temporairement à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net, les titres pris en pension ne faisant l'objet d'aucune opération de cession subséquente, y compris temporaire, ni de remise en garantie.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : oui

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au Compartiment.

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations seront du même type que celles éligibles à la rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous à l'exclusion des parts ou actions d'OPCVM.

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux :

L'orientation des cours des titres à taux fixe évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du Compartiment, ici compris dans une fourchette de 0 à 1. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du Compartiment une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 1 se traduira ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 1% de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque de crédit :

Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créances dans lesquels le Compartiment est investi.

- Risque lié aux obligations convertibles :

Le Compartiment comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.

- Risque de contrepartie :

Ce risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

- Risque lié à l'investissement en produits de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...) et présenter un risque de liquidité. Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des

risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque actions :

Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la baisse notamment en cas d'investissement sur les marchés de moyennes et petites capitalisations (midcap et smallcap) qui peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Le risque action est systématiquement couvert.

- Risque de change :

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où certains des titres le composant sont libellés dans une devise autre que l'euro. Le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risque lié à la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titre avec des contreparties liées :

Lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres, la société peut être conduite à traiter ce type d'opérations avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Dans ce cas, il existe un conflit d'intérêt potentiel entre les intérêts des clients et les intérêts du groupe auquel appartient la société de gestion. Le maintien d'une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts par la société de gestion permet dans ce cas d'assurer le respect de la primauté de l'intérêt de ses clients.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation, aux OPC gérés par les autres sociétés de gestion du groupe BNP Paribas et aux entités du groupe BNP Paribas.

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent un rendement monétaire sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de trois mois, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Compartiment.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : trois mois

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

La comptabilisation des intérêts s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

CARACTERISTIQUES DES PARTS :

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS :

| Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Fractionnement des parts | Montant minimum des souscriptions |
|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|--|
| Parts « A » : FR0011442177 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC dont THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation. | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |

| | | | | | |
|-------------------------------|----------------|-----|--|-------------|--|
| Parts « O » : FR0011442185 | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement aux OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas et les entités du groupe BNP Paribas | En millième | Souscriptions initiales : Un millième de part Souscriptions ultérieures : Néant |
|-------------------------------|----------------|-----|--|-------------|--|

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Elles portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

ORGANISME DESIGNE POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS PAR DELEGATION : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Parts « A » : 1 000 EUR

Parts « O » : 1 000 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET⁸.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et du système TARGET) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE : A l'adresse de la Société de Gestion.

COMMISSIONS ET FRAIS :

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au Compartiment servent à compenser les frais supportés par le Compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au commercialisateur, etc.

| COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|--|--------------------------------------|---|
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5%* Parts « O » : 5% |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

⁸ Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system, système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel.

| | | |
|---|--|--|
| COMMISSION DE RACHAT MAXIMUM NON ACQUISE AU COMPARTIMENT | Valeur liquidative X nombre de parts | Parts « A » : 5% Parts « O » : 5% |
| COMMISSION DE RACHAT ACQUISE AU COMPARTIMENT | / | Néant |

* Cas d'exonération : souscriptions des OPC pour lesquels THEAM est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance : celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Compartiment a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

| FRAIS FACTURES AU COMPARTIMENT | ASSIETTE | TAUX / BAREME DU COMPARTIMENT |
|---|------------------|--|
| FRAIS DE GESTION ET FRAIS DE GESTION EXTERNES (CAC, dépositaire ...) MAXIMUM (TTC) | Actif net par an | Parts « A » : 1,50% Parts « O » : 1,50% |
| COMMISSION DE SURPERFORMANCE (TTC) | / | Néant |
| COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC) | / | Néant |

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES :

Le produit des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres est intégralement perçu par le Compartiment et la société de gestion ne perçoit aucune rémunération spécifique au titre de cette activité.

Par ailleurs, aucune commission de mouvement n'est facturée au Compartiment au titre des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titre effectuées pour le compte du Compartiment.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES :

Le suivi de la relation entre la Société de Gestion et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et au responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de la Société de Gestion, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

1 - MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES PARTS

Dans le cadre des dispositions du prospectus, les demandes de souscriptions et les rachats de parts des compartiments du FCP sont centralisées auprès de BNP – PARIBAS SECURITIES SERVICES (BPSS), dont l'adresse est la suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (BPSS)
Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93500 Pantin

Le passage d'un compartiment à un autre est assimilé à un rachat suivi d'une souscription et est fiscalement soumis au régime fiscal d'imposition des plus-values.

2 - MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS

COMMUNICATION DU PROSPECTUS, DES DERNIERS DOCUMENTS ANNUEL ET PERIODIQUE :

Le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

THEAM
TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09

MODALITES DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

La valeur liquidative peut être consultée dans les locaux de la Société de Gestion.

INFORMATION EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FCP :

Les porteurs sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement du FCP, soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à l'instruction AMF n°2011-19 du 21 décembre 2011. Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

Le document « politique de vote », ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont consultables à l'adresse ci-dessus ou sur le site Internet www.theamfunds.com

SUPPORTS SUR LESQUELS L'INVESTISSEUR PEUT TROUVER L'INFORMATION SUR LES CRITERES ESG :

Conformément à l'article L. 533-22-1 du code monétaire financier, les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) pris en compte par le FCP dans sa stratégie d'investissement sont disponibles sur le site internet www.theamfunds.com.

INFORMATIONS DISPONIBLES AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :

Le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

V. REGLES D'INVESTISSEMENT

Les règles d'investissement du FCP sont conformes aux dispositions de la directive européenne n°2009-65 du 13 juillet 2009.

VI. RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du portefeuille se fait pour chaque compartiment selon la méthode du calcul de l'engagement ou selon la méthode du calcul de la VaR. Dans ce cas, la méthode est décrite dans la rubrique propre au compartiment concerné.

VII. REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

1 - REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Le FCP se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille sont comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

VALEURS MOBILIERES

- Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours de clôture du jour) ;
 - valeurs françaises : cours ouverture jour ; et
 - valeurs étrangères : Asie / Océanie : cours clôture jour ; Amérique : cours clôture veille ; autres pays d'Europe : cours milieu de séance (vers 13 h 30).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion, à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la Société de Gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

- Les Organismes de Placement Collectif (OPC) : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs des OPC. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par la Société de Gestion.

- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

LES ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET CONDITIONNELS

- Les futures: au cours de compensation du jour (si clôture) / de la veille (si ouverture).
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.
- Les options : au cours de clôture du jour ou, à défaut, le dernier cours connu (si clôture) :
 - CAC 40 : cours d'ouverture (ou à défaut le dernier cours connu).
 - Actions étrangères et autres indices : cours pris à 15h00 (ou à défaut le dernier cours connu) (si ouverture).
 - Options OTC (négocié de gré à gré) : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la Société de Gestion.
 - L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
 - Cas particulier des Floors : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par la Société de Gestion et prises à la clôture du marché chaque jeudi.
- Le change à terme: réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.
- Les dépôts à terme: ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les swaps de taux :
 - pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés ; et
 - pour les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché.
- Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.
- Les asset swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.
- Les swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la Société de Gestion.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.
- Les Crédit Défaut Swaps (CDS) : leur cours d'évaluation émane d'un contributeur fourni par la Société de Gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

2 - METHODE DE COMPTABILISATION

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS :27 juillet 2015

REGLEMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« THEAM I »

TITRE I

ACTIF ET PARTS

ARTICLE 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds ou le cas échéant du compartiment. Chaque porteur de part dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du Fonds est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Le Fonds est un OPCVM à compartiment, chaque compartiment émet des parts en représentation des actifs du Fonds qui lui sont attribués. Dans ce cas, les dispositions du présent règlement applicables aux parts du Fonds sont applicables aux parts émises en représentation des actifs du compartiment.

Le Fonds peut émettre différentes catégories de parts dont les caractéristiques et les conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du Fonds.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du Fonds ;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision de l'organe compétent de la société de gestion, en dixièmes, ou centièmes, ou millièmes, ou dix-millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

L'organe compétent de la société de gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes. Les parts pourront également être regroupées.

ARTICLE 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif d'un compartiment du FCP devient inférieur à 300 000 euros ; lorsque l'actif demeure pendant 30 jours à ce montant, dans ce cas, et sauf si l'actif redevient entre temps supérieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires pour procéder à la liquidation du compartiment, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation du Fonds).

ARTICLE 3 - Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les parts de Fonds peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du Fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le Fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilée à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le Fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du d'un compartiment est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué sur le compartiment concerné.

Des conditions de souscriptions minimales sont prévues dans le prospectus.

Le FCP peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions

telles qu'un nombre maximum de parts ou d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Ces situations objectives sont définies dans le prospectus de l'OPCVM.

ARTICLE 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif du Fonds; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

TITRE II

FONCTIONNEMENT DU FONDS

ARTICLE 5 - La société de gestion

La gestion du Fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le Fonds.

La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le Fonds.

ARTICLE 5 bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du Fonds ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

ARTICLE 6 - Le dépositaire

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement par la société de gestion confiées. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

ARTICLE 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par l'organe compétent de la société de gestion

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le Commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant le Fonds dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;

2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;

3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle de Commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité.

Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et l'organe compétent de la Société de Gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

ARTICLE 8 - Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion établit les documents de synthèse, et établit un rapport sur la gestion du Fonds et le cas échéant relatif à chaque compartiment pendant l'exercice écoulé.

La société de gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire l'inventaire des actifs du Fonds. L'ensemble des documents ci-dessus est contrôlé par le commissaire aux comptes. La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition chez la société de gestion ou chez le dépositaire.

TITRE III

MODALITES D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

ARTICLE 9 - Modalités d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds et le cas échéant de chaque compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables pour un OPCVM sont constituées par :

1°) le résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos ;

2°) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

La société de gestion décide de la répartition des sommes distribuables conformément aux modalités prévues dans le prospectus.

Le prospectus prévoit que le FCP peut capitaliser et/ou distribuer partiellement ou totalement ses sommes distribuables. Dans le cas d'une distribution partielle ou totale, la Société de Gestion peut décider la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

TITRE IV

FUSION - SCISSION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

ARTICLE 10 - Fusion - Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le Fonds à un autre OPCVM ou FIA qu'elle gère, soit scinder le Fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs de placement dont elle assurera la gestion.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'un mois après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Les dispositions du présent article s'appliquent le cas échéant à chaque compartiment.

ARTICLE 11 - Dissolution - Prorogation

- Si les actifs du Fonds ou le cas échéant du compartiment, demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre Fonds Commun de Placement, à la dissolution du Fonds ou le cas échéant du compartiment.
- La société de gestion peut dissoudre par anticipation le Fonds ou le cas échéant un compartiment ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.
- La société de gestion procède également à la dissolution du Fonds ou le cas échéant du compartiment en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du Fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un Fonds peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

ARTICLE 12 - Liquidation

En cas de dissolution, le dépositaire ou la société de gestion, assume les fonctions de liquidateur ; à défaut le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

Les actifs des compartiments sont attribués aux porteurs de parts respectifs de ces compartiments.

TITRE V

CONTESTATION

ARTICLE 13 - Compétence - Election de Domicile

Toutes contestations relatives au Fonds qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

* * *

*